

Le Bureau politique réitère son engagement à relever tous les défis dans un esprit d'unité et de cohésion

La réunion tenue mercredi a été suivie d'une autre qui s'est déroulée jeudi. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition

Lire page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9027

Vendredi 29 Mai 2020

Grosse menace sur l'entreprise et l'emploi en France

L'économie nationale face à une tempête hexagonale



Page 14

Le chef du gouvernement entame ses concertations avec les partis politiques représentés au Parlement



Page 4

Tarik El Malki : Il convient de mettre de côté la doxa libérale pour un temps



Entretien

Page 9

Mohamed Benabdelkader
Plus de 20.000 détenus jugés à distance



Page 3

7000 saisonnières marocaines bloquées à Huelva début juin
Une organisation de petits agriculteurs appelle à un "couloir humanitaire" pour rapatrier ces cueilleuses de fraises et de fruits rouges



Page 2

Réunion du Bureau politique de l'USFP

Relever tous les défis dans un esprit d'unité et de cohésion

Actualité

Le Bureau politique de l'USFP a tenu, mercredi 27 mai 2020, une réunion sous la présidence du Premier secrétaire, Driss Lachgar, au cours de laquelle les membres ont passé en revue la situation actuelle et les perspectives de travail dans un contexte marqué par la crise sanitaire de Covid-19.

Au début de cette réunion, le Premier secrétaire a présenté un rapport sur l'état de santé du Moujahid Abderrahmane El Youssefi qui a été hospitalisé ces derniers temps et du militant itihadi Mohamed El Haloui, tout en leur souhaitant un bon rétablissement.

Les membres du Bureau politique ont débattu du rapport du Premier secrétaire qui a porté sur la situation actuelle dans notre pays qui préoccupe tous les Marocains en général et les militants itihadis en particulier.

Ils ont par la suite discuté des questions politiques, économiques, sociales, médiatiques et organisationnelles évoquées dans ledit rapport, des perspectives de la gestion des effets de la pandémie au niveau des groupes et des individus, ainsi que des différents débats institutionnels que connaît notre pays.

Les intervenants ont mis l'accent sur l'esprit positif qui a marqué la réunion et salué la richesse des questions inscrites à l'ordre du jour et les pers-



pectives que cela ouvre pour un engagement conscient et responsable dans l'effort national auquel les militants itihadis se sont engagés pour relever tous les défis dans un esprit d'unité et

de cohésion.

Il convient de rappeler que le Bureau politique devait tenir jeudi 28 mai une autre réunion pour poursuivre le débat sérieux initié mercredi et pour

suivre le reste des interventions, et ce, en vue d'améliorer les conditions de prise des décisions et des recommandations relatives aux questions débattues.

7000 saisonnières marocaines bloquées à Huelva début juin

Une organisation des petits agriculteurs appelle à un "couloir humanitaire" pour rapatrier ces cueilleuses de fraises et de fruits rouges



Environ 7.000 saisonnières marocaines recrutées pour la saison de la collecte des fraises et autres fruits rouges à Huelva en Espagne seront sans emploi tout au long du mois de juin prochain et ne pourront pas rentrer au pays en raison de la fermeture des frontières décrétée par Rabat à la mi-mars à cause de la pandémie de Covid-19.

Selon l'agence espagnole EFE qui cite des sources proches du dossier, 3.000 d'entre elles

perdront leur emploi à la première semaine de juin et les autres le seront au cours des semaines suivantes.

« S'il n'y a pas de solution politique, ces saisonnières rejoindront la liste des Marocains bloqués à l'étranger depuis le 13 mars - la semaine dernière, elle comptait plus de 31.800 personnes - et sans que la moindre date de retour ne soit fixée », a souligné la même source. Et d'ajouter : « Les entrepreneurs de la région de Huelva ont déjà exprimé leurs inquiétudes

quant au sort de ces saisonnières qui se retrouvent au chômage, sans savoir qui va s'occuper d'elles et si leur présence va ou non être tolérée sur des champs où il n'y a plus de fraises ou de framboises à récolter ».

L'agence espagnole a également souligné que les saisonnières marocaines ont tiré profit des circonstances exceptionnelles de cette année en raison de la fermeture des frontières le 12 mars, car elles ont toutes vu leurs contrats reconduits de plusieurs mois pour combler le "vide" laissé par les autres cueilleuses marocaines empêchées de rejoindre l'Espagne à cause de la crise de Covid-19.

Cette année, 16.500 saisonnières ont été sélectionnées pour se rendre en Espagne, mais les dessertes (trois navires par semaine de Tanger à Algeiras) ont été brusquement interrompues le 13 mars, et seulement 7.000 saisonnières ont pu se rendre à Huelva.

Selon la même source, ces 7.000 femmes ont déjà participé aux précédentes campagnes.

Le fait qu'elles aient des enfants à charge au Maroc en a fait des candidates parfaites pour continuer à bénéficier de ces permis de travail en Espagne.

EFE a, par ailleurs, souligné que la situation des saisonnières devient un problème non plus agricole, mais migratoire, dans lequel

interviennent les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères des deux pays et « sa solution ne dépendra que d'une décision politique du Maroc ».

Pour sa part, l'Union des petits agriculteurs de Huelva (UPA-Huelva) a appelé à la nécessité de mettre en place « un couloir sanitaire » pour permettre à ces femmes de retourner au Maroc, comme ce fut le cas pour les travailleuses de Bulgarie et de la Roumanie. « UPA-Huelva a appelé le gouvernement marocain à ouvrir les frontières devant ces femmes et le gouvernement espagnol à offrir sa médiation » pour résoudre ce problème.

Selon la même source, la possibilité que ces personnes puissent se rendre dans d'autres provinces espagnoles (si elles le souhaitent) afin de reconduire leurs contrats pour d'autres campagnes a été envisagée. Mais cette possibilité a été écartée, car 70 % d'entre elles ont exprimé leur désir de retourner dans leur pays.

UPA-Huelva a affirmé qu'elle a adressé un courrier le 20 mai à la Direction générale des migrations au ministère espagnol de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, dans lequel elle a fait part de la situation de ces saisonnières et de la nécessité de trouver des solutions afin de leur permettre de retourner dans leur pays.

Mohamed Benabdelkader : *Plus de 20.000 détenus jugés à distance*



Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a indiqué, mercredi, que 20.544 détenus ont été jugés à distance depuis le lancement de cette opération.

Lors d'une réunion tenue par visioconférence avec les responsables du département de la justice, il a précisé que près de 650 détenus ont été libérés suite à leurs procès à distance, soit après une mise en liberté provisoire, un acquittement ou encore une réduction de peine.

Quatre semaines après l'adoption de cette technologie, l'opération de procès à distance a enregistré des résultats prometteurs, comme en témoignent les statistiques qui font état de 1.209 audiences tenues à distance par les différents tribunaux du Royaume, 18.535 affaires mises au rôle et 7.472 décisions judiciaires rendues, a souligné le ministre, poursuivant que toutes les garanties d'un procès équitable sont réunies dans cette nouvelle technologie, conformément aux dispositions du Code de la procédure pénale et des conventions internationales.

A cet égard, Mohamed Benabdelkader a indiqué que la décision prise, en coordination avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et avec la Présidence du Ministère public, concernant les procès à distance des détenus, a contribué à la protection des prisonniers, du personnel pénitentiaire, des juges et des fonctionnaires des tribunaux, du risque de propagation de l'épidémie du coronavirus (Covid-19) vers et depuis les prisons, particulièrement après avoir enregistré un ensemble de cas au sein de quelques établissements pénitentiaires.

Pour la mise en œuvre de cette opération, le ministre a procédé à la création de près de 190 comptes électroniques répartis entre les tribunaux et les établissements pénitentiaires, en plus de l'équipement de salles, aménagées à cet effet au niveau des établissements pénitentiaires, d'ordinateurs et des logiciels nécessaires, en coordination avec les magistrats et les directions régionales de l'administration pénitentiaire.

Il a également relevé que malgré la suspension du travail pendant la période de l'état d'urgence sanitaire par les tribunaux, les prestations

numériques fournies par le ministère au profit des justiciables et des usagers ont permis la continuité du service, sans interruption et sans avoir à se déplacer.

Le ministre a noté, dans ce contexte, que les statistiques et les indicateurs du 20 mars dernier au 26 mai, indiquent que l'intégralité des 30.370 demandes relatives au registre du commerce ont été traitées, ainsi que les extraits de casier judiciaire (7.083) et des dépôts des états de synthèse des sociétés commerciales (820).

Le site du ministère mahakim.ma a enregistré 1.029.233 recherches et 233.237 visiteurs, alors que 155 avocats ont créé des comptes sur la plateforme d'échange électronique avec les tribunaux et déposé 205 mémoires via cette plateforme en ligne, a relevé le ministre.

Intervenant lors d'une réunion par visio-

conférence avec les directeurs provinciaux et les responsables administratifs, consacrée au suivi et à la mise en œuvre des mesures prises au niveau de son département, il a, par ailleurs, indiqué que 275.000 masques de protection ont été acquis et 4.000 opérations de stérilisation des locaux et installations des tribunaux ont été effectuées au niveau des directions déconcentrées et de l'administration centrale, dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus, a souligné, mercredi, le ministre de la Justice.

Mohamed Benabdelkader a aussi affirmé que le ministère a acquis 13.500 flacons de taille moyenne et 1.775 flacons de 1 litre de liquide désinfectant, ainsi qu'une grande quantité de produits de nettoyage et de désinfection, en plus de la mobilisation de 1.500 agents de nettoyage dans tous les tribunaux du Royaume.

Le ministère a également veillé, dès le début de la pandémie, à assurer la protection sanitaire des juges, des greffiers, des assistants judiciaires et des usagers au sein des tribunaux, à travers les nouvelles mesures d'organisation du travail, le renforcement des mesures de protection des fonctionnaires de l'administration centrale, des services déconcentrés et des tribunaux ou encore la mise en place de moyens logistiques de nettoyage et de désinfection, mettant en relief l'effet positif de ces initiatives sur les fonctionnaires et les usagers.

En outre, le ministre a indiqué que le plus grand défi est à relever lors de la phase de déconfinement, soulignant que cette étape "nous oblige à coexister avec la pandémie, en faisant preuve de beaucoup de prudence, de rigueur et de fermeté pour éviter toute propagation au sein des tribunaux".

Dans ce sens, il a évoqué la réunion tenue la semaine dernière entre le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), le président du Ministère public, le ministre de la Justice et le président de l'Association des barreaux du Maroc (ABAM), consacrée à l'étude et à la discussion des étapes de retour au travail au sein des tribunaux et à l'organisation des audiences.

Mohamed Benabdelkader a, dans ce sens,

mis en exergue l'importance de l'approche participative des directions déconcentrées et des services administratifs dans la gestion de cette étape, afin d'assurer un retour normal au travail.

Le ministre a, de même, souligné que cette réunion s'inscrit dans le contexte de la mise en place de cette approche participative, dans laquelle le ministère s'est engagé pour la bonne gestion des affaires du secteur, à travers les suggestions et propositions des fonctionnaires judiciaires et administratifs sur la prochaine étape de déconfinement et la manière de gérer les affaires administratives, tout en assurant la sécurité sanitaire des fonctionnaires et usagers des services de justice.

En outre, il a révélé que le ministère entend publier un guide spécial relatif à la gestion administrative des tribunaux pendant la période post-état d'urgence sanitaire, réalisé dans le cadre d'une approche participative, conformément à la circulaire n°04/2020 portant sur les procédures et les mesures de reprise de travail dans les établissements publics, après la levée de l'état d'urgence sanitaire, publiée par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le ministère prévoit, également, d'adresser des circulaires aux responsables administratifs relatives à la désinfection et au nettoyage, dans le but d'assurer la disponibilité de tous les moyens de protection au profit des fonctionnaires et usagers.

Après avoir réitéré l'engagement du ministère à soutenir les efforts déployés et la stratégie mise en place par le gouvernement pour lutter contre la propagation de cette pandémie, il a relevé que le ministère mobilise toutes ses capacités matérielles, humaines et logistiques pour la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement, saluant l'implication positive de toutes les composantes du système judiciaire dans les efforts visant à contenir cette pandémie et à limiter sa propagation et les sacrifices consentis pour assurer la continuité du travail au sein des tribunaux et imposer le respect de la loi, à la lumière des circonstances difficiles que traverse le Royaume.



**275.000 masques
acquis par le ministère
de la Justice et 4.000
opérations de
stérilisation effectuées**

Le chef du gouvernement entame ses concertations avec les partis politiques représentés au Parlement

Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a entamé, mercredi, des concertations avec les partis politiques en vue de formuler des propositions au sujet de la promotion de l'économie nationale impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus. "J'ai entamé le dialogue avec les partis politiques représentés au Parlement pour formuler des idées et des propositions à même de promouvoir l'économie nationale à l'avenir et examiner les conséquences de la pandémie de Covid-19", a-t-il écrit dans un tweet.

Selon lui, cette étape "sera suivie prochainement par d'autres réunions de

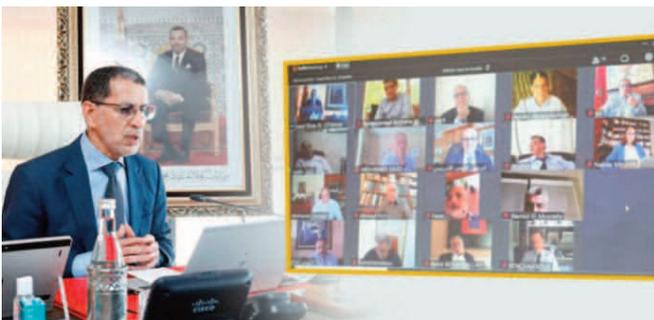
concertations".

La semaine dernière, il avait annoncé que des concertations seront menées avec les forces nationales sur les chantiers de la période à venir, pour faire face aux répercussions de la pandémie, soulignant "la grande importance" des chantiers de la stratégie d'atténuation du confinement sanitaire, du plan de relance économique et du projet de loi de Finances rectificative.

"Il s'agit de chantiers nationaux qui requièrent une adhésion collective et une mobilisation de tout le monde, afin de surmonter les problématiques nées de la crise du coronavirus", a-t-il indiqué.



Saad Dine El Otmani : *Le Maroc a évité le pire et l'après 10 juin requiert une mobilisation globale*



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a indiqué mercredi à Rabat que la mobilisation globale des forces vives de la nation au niveau des partis politiques, des syndicats et de la société civile est "indispensable pour réussir la phase de l'après 10 juin prochain" dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. "Le Maroc a réussi à éviter le pire" et saura dépasser avec succès la prochaine étape comme ce fut le cas lors de la phase précédente, a-t-il affirmé lors de sa réunion de concertation à distance avec les chefs des partis politiques représentés au Parlement.

Il a assuré, à cet égard, que le lancement de l'initiative de consultations avec les formations politiques et les forces syndicales et associatives s'inscrit dans le cadre de la mobilisation forte et globale pour l'après 10 juin, tant aux niveaux sanitaire, économique et social, indique un communiqué du Département du chef du gouvernement.

"Nous sommes fiers des orientations de S.M le Roi Mohammed VI, qui a

donné ses directives pour la prise de décisions proactives et prospectives à caractère humanitaire et social", ajoute le communiqué citant le chef du gouvernement, publié à ce propos.

Il a également salué "la mobilisation du peuple marocain derrière le Souverain pour vaincre l'épidémie de coronavirus", tout en émettant le souhait de voir le Royaume "sortir victorieux de ce combat".

L'initiative d'engager des consultations avec les forces nationales a pour objectifs d'être à l'écoute et de débattre du plus grand nombre possible de points de vue et de propositions sur la manière de gérer l'assouplissement des mesures de confinement au cours de la prochaine étape, a souligné Saad Dine El Otmani.

Il a mis l'accent sur l'importance des discussions avec les partis politiques et les autres acteurs de la société, relevant que "toutes les propositions sont les bienvenues dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de l'étape à venir".

"Le Maroc a globalement réussi à éviter le pire durant la phase précédente. Et nous voulons



qu'il réussisse à traverser aussi l'étape suivante la tête haute", a dit le chef du gouvernement. Et d'ajouter que cette réunion sert d'occasion pour approfondir le débat sur les mesures de déconfinement à la lumière des rapports des spécialistes et des experts ainsi que ceux émanant de la Commission scientifique et du Comité de pilotage.

Le chef du gouvernement a souligné à cet effet que la gestion de la prochaine phase dépend essentiellement de l'évolution de la situation épidémiologique, qui est actuellement sous contrôle grâce aux efforts des personnels de santé qui travaillent jour et nuit, tout en prônant davantage de mobilisation et de respect des règles sanitaires par tous.

Il a exprimé dans ce sens le souhait que "la situation épidémiologique s'améliore dans les prochains jours et que nous puissions avoir des indicateurs positifs encourageants pour l'après 10 juin".

Évoquant le volet économique, il a fait état d'un suivi minutieux de la conjoncture économique, aussi bien nationale qu'internationale, no-

tamment au niveau des partenaires économiques, soulignant que le Maroc s'apprête à adopter une loi de Finances rectificative au titre de 2020, outre l'élaboration d'un plan de relance de l'économie nationale.

Dans ce cadre, Saad Dine El Otmani a insisté sur le fait que les indicateurs de l'économie mondiale changent constamment, d'où l'importance pour le gouvernement d'adapter ses propositions de relance de l'économie nationale, notant que le Maroc dispose de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux nouvelles réalités ou aux positions de ses partenaires afin de développer sa propre approche de sortie de crise.

Il a, par ailleurs, mis en avant le succès réalisé en cette période en termes d'approvisionnement adéquat du marché national en produits de première nécessité, félicitant les secteurs mobilisés pour réussir un tel défi. Il a mis en avant à cet effet la clairvoyance de feu S.M Hassan II et les grandes orientations de S.M le Roi Mohammed VI qui ont permis d'épargner au Maroc des problèmes au niveau de sa sécurité alimentaire.

Saad Dine El Otmani a également salué l'efficacité de l'industrie pharmaceutique nationale ayant permis de répondre en grande partie aux besoins du pays en médicaments et matériel médical.

Lors de cette réunion avec les dirigeants des partis politiques représentés au Parlement, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaabou, a fait un exposé dans lequel il a passé en revue les mesures économiques déployées pour gérer les répercussions de cette crise sanitaire inédite, ainsi que les grandes lignes du plan de relance de l'économie nationale et de l'élaboration du projet de loi de Finances rectificative.

Le CNDH lance un appel au respect des droits des travailleurs

Gouvernement et employeurs incités à assumer leurs responsabilités

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a appelé le gouvernement et les employeurs à œuvrer pour faire respecter les droits humains des travailleurs, des usagers et de toutes les personnes se trouvant sur un lieu de travail ou de service public, particulièrement dans la période post-confinement.

Dans son "Appel pour un engagement en faveur des droits de l'Homme dans le monde du travail après le confinement intitulé : Des entreprises diligentes pour une société résiliente", le Conseil a exhorté le gouvernement à honorer ses obligations de protection des droits de l'Homme et à tenir les entreprises et les administrations responsables des violations liées à leurs activités, notamment à l'heure où le monde du travail est frappé de plein fouet par la pandémie de Covid-19.

Il l'a également invité à s'assurer que les mesures de compensation économique ciblent en priorité les personnes les plus vulnérables et qu'elles comportent des conditions claires et applicables pour éviter de fournir des aides aux entreprises sans contrepartie sociale et à inclure, dans les plans d'accompagnement, des mesures de protection sociale pour ceux qui ont perdu leur revenu à cause de la crise.

Il a, par ailleurs, incité les entreprises à assumer leurs responsabilités en ma-

tière de respect des droits de l'Homme pendant cette période, notamment le respect du droit aux congés payés des travailleurs et des employés, à leur fournir des procédures de travail sécurisées et à modifier les horaires de travail pour respecter la distanciation sociale.

Selon le Conseil, les entreprises sont aussi appelées à atténuer l'impact économique de la pandémie en évitant les licenciements collectifs et la perte d'avantages sociaux, à maintenir les contrats avec les fournisseurs, à être attentives aux personnes les plus vulnérables, et à s'engager avec l'Etat pour répondre aux besoins sanitaires et financiers immédiats des travailleurs.

Il a de même recommandé aux entreprises d'entretenir un dialogue social avec les représentants des travailleurs et des employés afin de négocier non seulement les conditions de sécurité et d'hygiène, mais également les plans de relance et d'appui aux entreprises afin de s'assurer de leur efficacité et leur équité sociale.

Le CNDH attire également l'attention du gouvernement et des entreprises sur les impacts spécifiques de cette crise sur les femmes qui sont plus susceptibles d'être non rémunérées, les contrats précaires, temporaires et à temps partiel et le travail informel, outre les licenciements potentiels des personnes handicapées, en tant que catégorie plus vulnérable à l'impact social



de la crise sanitaire.

Il n'a pas manqué d'attirer l'attention sur la situation des travailleurs migrants qui sont "susceptibles de se trouver dans des conditions de travail précaires et, de manière disproportionnée, affectés par le chômage ou la réduction de l'emploi en raison de la pandémie".

L'institution a d'autre part salué les

mesures prévues par les autorités publiques et par la Confédération générale des entreprises du Maroc pour mener à bien l'opération de reprise de l'activité économique et commerciale, tout en appelant les citoyens à veiller au respect de ces mesures notamment celles énoncées dans les référentiels importants en la matière.

L'INDH s'investit dans la formation à distance à Khénifra



Des sessions de formation à distance, visant à développer les capacités des acteurs locaux en matière de planification et de mise en œuvre de projets et programmes sectoriels de l'Initiative nationale pour le

développement humain (INDH), ont été organisées récemment dans la province de Khénifra.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre de l'activation de l'accord de partenariat conclu entre le Comité provincial de

développement humain à Khénifra, le Conseil provincial de Khénifra, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ).

Ces sessions de formation à

distance s'inscrivent, de même, dans le cadre des ateliers de formation initiés en faveur des membres du Comité provincial de l'emploi et du Comité provincial de développement économique.

Ces ateliers ambitionnent d'apporter plus de précisions sur les mécanismes et les étapes du diagnostic sectoriel et de permettre aux acteurs locaux de se familiariser avec les différents aspects de cette opération, ainsi que de finaliser le travail réalisé par la commission émanant du Comité provincial de l'emploi qui travaille sur le secteur de l'écotourisme de la région.

D'autre part, ces cours permettent à ces acteurs d'acquérir les compétences nécessaires relatives aux mécanismes de diagnostic liés à la préparation des orientations stratégiques et des plans d'action de l'INDH, ainsi que ceux associés à l'identification et au développement de chaînes de valeur, outre des méthodes et des mécanismes de suivi et d'évaluation des étapes du diagnostic sectoriel.

Dans une déclaration à la

MAP, le chef de la DAS au sein de la préfecture de la province de Khénifra, Mohamed Ziani, a souligné que le but de ces sessions de formation est de fournir aux acteurs locaux les outils pédagogiques et les techniques appropriées relatifs aux procédures de mise en œuvre des projets s'inscrivant dans le cadre de l'INDH.

Le bilan de ces sessions a été positif en ce sens que d'importantes activités ont été réalisées par ces acteurs et qui répondent aux exigences et aux besoins des porteurs de projets et d'autres acteurs à travers un diagnostic précis des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets de l'INDH au niveau local, s'est félicité Mohamed Ziani.

La province de Khénifra a réalisé d'importants progrès dans le cadre de la mise en place d'un système institutionnel et d'outils de travail dédiés au diagnostic sectoriel, tout en focalisant son action sur l'insertion des jeunes en tant que catégorie ciblée par la troisième phase de l'INDH.

Début des tests de dépistage du Covid-19 à Errachidia

Mise en place d'un laboratoire d'analyses biologiques au CHR Moulay Ali Chérif



L'entrée en service de cette structure paramédicale permettra à plusieurs collectivités territoriales des deux provinces l'accès aux services des analyses biologiques et d'alléger la pression exercée sur les autres laboratoires situés dans d'autres régions du Royaume.

Le lancement de ce laboratoire intervient dans le cadre de la stratégie adoptée par le ministère de la Santé visant à endiguer la propagation du nouveau coronavirus et la prise en charge des cas confirmés de Covid-19.

Le délégué provincial de la santé à Errachidia, Moulay Mhamed Berjaoui, a indiqué que ce laboratoire a pour objectif de rapprocher les services de santé des citoyens, notamment en accélérant l'opération de diagnostic et de dépistage du Covid-19 qui peut désormais être effectuée en quelques heures seulement.

Cette nouvelle infrastructure médicale, a-t-il ajouté à la MAP, permettra aux services de santé de la province d'élargir davantage les tests de dépistage du Covid-19 réalisés dernièrement dans des établissements financiers, des marchés et des institutions de prise en charge des enfants abandonnés.

Des tests de dépistage du nouveau coronavirus (Covid-19) au niveau des provinces d'Errachidia et de Midelt sont opérés depuis mardi au laboratoire des analyses biologiques mis en place au Centre hospitalier régional (CHR)

Moulay Ali Chérif.

Ce laboratoire, qui dispose des équipements nécessaires pour faire le diagnostic du nouveau coronavirus à travers les tests de la réaction de polymérisation en chaîne (Polymerase Chain Reaction-PCR), vient

ainsi renforcer les infrastructures de santé au niveau régional. La technique PCR permet la détection du nouveau coronavirus à travers l'analyse du sang ou d'un prélèvement nasopharyngé du patient.

Ce laboratoire des analyses

biologiques mis en place à l'hôpital régional Moulay Ali Chérif offrira ses services, dans ce cadre, aux habitants d'Errachidia et de Midelt, le but étant d'assurer un meilleur suivi de la situation épidémiologique au niveau de ces deux provinces.

279 analyses effectuées à Youssoufia

La province indemne de tout cas confirmé de contamination

Un total de 279 analyses ont été effectuées en laboratoire à la province de Youssoufia pour la détection d'une éventuelle contamination au nouveau coronavirus (Covid-19) et ce, depuis le déclenchement de la pandémie, a fait savoir le délégué provincial de la santé, Mohamed Elatiqi.

Dans une déclaration à la MAP, il a indiqué que les services médicaux ont réalisé 279 analyses jusqu'à mardi 26 mai, pour détecter une éventuelle infection au Covid-19, dont les résultats se sont révélés tous négatifs, et que la province de Youssoufia est restée indemne de tout cas confirmé de contamination depuis la déclaration de la pandémie. Et de poursuivre que conformément aux orientations du ministère de la Santé, la délégation a procédé, dans une première phase, à des prélèvements, de manière aléatoire, auprès des employés des centres commerciaux et des sociétés opérant dans la province, sur la base d'une liste établie par les autorités locales afin d'éviter la déclaration d'éventuels foyers de la pandémie.

La deuxième phase de cette opération a été marquée par un dépistage intensif et quotidien, ciblant les stations de services, les grandes surfaces commerciales,

les carrières et les chauffeurs de taxis (catégories des petits et grands), en attendant l'élargissement de cette action pour englober les services qui connaissent une affluence importante des citoyens comme les banques et les épiceries, a ajouté le responsable.

Il a, dans ce sillage, relevé que la moyenne quotidienne des analyses effectuées au laboratoire se situe entre 25 et 30 analyses, avec la possibilité de l'augmenter à 80, comme c'était le cas au cours de la journée de mardi (26 mai).

La délégation provinciale de la santé a réservé, à cet effet, une unité mobile pour le prélèvement des échantillons auprès des personnes avant leur renvoi au laboratoire à Marrakech.

Elle a également procédé, en coordination avec les autorités locales, à l'établissement d'une liste des personnes arrivées dans la province en provenance d'autres régions touchées par la pandémie, sachant que l'équipe d'intervention d'urgence relevant de la délégation examine les personnes concernées et les place en isolement à l'hôpital provincial, en cas d'apparition de symptômes suspects, dans l'attente des résultats des analyses au laboratoire.

Mohamed Elatiqi a, en outre, rap-



pelé que les ressources humaines de l'hôpital provincial ont été renforcées par des staffs médicaux pour la prise en charge des cas éventuels, outre l'aménagement de trois salles d'isolement et la réservation de 10 lits pour l'hospitalisation des patients infectés. Et de noter que la cellule de veille poursuit le contrôle de la situation épidémiologique au niveau de la province.

Le responsable a, par ailleurs, appelé la population locale à continuer à

respecter scrupuleusement les consignes du confinement sanitaire, notamment la distanciation sociale et le port obligatoire des masques de protection, comme mesures préventives afin d'éviter la propagation de la pandémie.

A noter que la province de Youssoufia est restée indemne de tout cas confirmé de contamination au Covid-19 depuis le déclenchement de cette pandémie dans la région de Marrakech-Safi.

La société civile d'Al Haouz prête main forte aux familles nécessiteuses

La société civile de la province d'Al Haouz s'est mobilisée pour prêter main forte à plus de 1.000 familles nécessiteuses issues de la commune rurale Tidili Mesfioua et ce, dans le cadre des efforts visant à atténuer les répercussions de la crise induite par la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Ainsi, la Confédération Mesfioua des associations de la commune Tidili Mesfioua a procédé, en coordination avec les autorités locales, à la distribution d'aides alimentaires au profit de 1.000 familles dans le cadre des mesures accompagnant l'instauration de l'état d'urgence sanitaire.

Cette initiative, qui vise à atténuer les répercussions socioéconomiques de la crise engendrée par cette pandémie sur les populations rurales, a concerné 32 douars relevant de la commune rurale Tidili Mefisoua.

Selon les organisateurs, cette initiative humaine et solidaire vise à venir en aide aux familles en situation de précarité, afin de faire face à la pandémie du coronavirus (Covid-19), précisant que la liste des bénéficiaires a été arrêtée en coordination étroite avec la Confédération et les autorités locales selon des critères bien définis.



L'opération de distribution des aides alimentaires aux familles ciblées a été confiée aux associations affiliées à ladite Confédération de la commune Tidili Misfioua, en coordination et sous la supervision des autorités locales.

Cette action caritative s'inscrit dans le cadre de l'adhésion de toutes les composantes de ladite Confédération à une large

campagne de solidarité visant à atténuer les souffrances des familles démunies en ces circonstances exceptionnelles.

Cette opération s'est déroulée dans le respect total des mesures préventives adoptées par les autorités compétentes, rappelle-t-on.

Le tissu coopératif de Rhamna s'inscrit dans la lutte contre le Covid-19



Le tissu coopératif de la province de Rhamna a adapté son activité aux besoins du marché local et régional en vue de faire face à la propagation du Covid-19, en optant pour la production des masques de protection.

Ainsi, la coopérative "Les créations de Rhamna" basée à Benguérir et qui s'active dans le domaine de la couture et de la broderie, a procédé à la transformation de son activité durant ces circonstances exceptionnelles, pour se spécialiser dans la fabrication des masques de protection, après avoir obtenu la licence de l'Institut marocain de normalisation (IMANOR).

A cette occasion, la présidente de ladite coopérative, Majida El Barkaoui, a indiqué que son entité a orienté son activité vers la production des masques de protection, en s'inscrivant en droite ligne des efforts nationaux et régionaux visant à lutter contre cette pandémie.

Dans une déclaration à la MAP, elle a relevé que cette unité, qui comprend 20 employés, a développé sa capacité de production pour atteindre 2000 à 3000 masques de protection par jour, avec une possibilité d'augmenter ce chiffre si nécessaire.

Ces masques de protection sont de grande qualité et peuvent être utilisés cinq fois après les avoir nettoyés, a-t-elle expliqué, saluant l'appui considérable dont a bénéficié sa coopérative par le programme "Act For Community" du Groupe OCP.

Le programme "Act For Community" a ainsi accompagné la coopérative pour l'obtention des licences de l'IMANOR et pour la commercialisation des produits à travers l'acquisition d'une grande quantité de masques de protection produits par la coopérative, en guise d'encouragement, a-t-elle souligné.

La commercialisation de ces masques se limite actuellement au niveau de la province de Benguérir, avec des tentatives modestes de les commercialiser à Marrakech et à Casablanca, a-t-elle dit, appelant à encourager et à accompagner ce genre d'initiative.

Cette action s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'ensemble des intervenants au niveau de la province de Rhamna, en vue d'encourager le secteur privé à développer des produits adaptés à la conjoncture actuelle.

Brèves

Oued Eddahab

Les unités médicales mobiles relevant de la délégation provinciale de la santé d'Oued Eddahab ont intensifié les tests de dépistage du coronavirus au niveau des entités industrielles et d'autres espaces vitaux dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, dans le but de limiter la propagation du Covid-19.

Il s'agit des fonctionnaires, des détenus de la prison locale de Tawrta, des ouvriers des unités de congélation et de conserve des poissons et ceux qui travaillent dans les fermes agricoles, ainsi que les personnes et passagers provenant d'autres régions.

Dans ce cadre, il a été procédé à l'identification, pour chaque structure, d'un échantillon de personnes ayant fait l'objet de ce dépistage, en commun accord avec les autorités concernées.

Masques

L'Association marocaine des armateurs industriels de la pêche pélagique (AMAIPP) a fait don d'un lot de 35.000 masques et de 10.000 charlottes "couvre tête", ainsi que 50 pulvérisateurs et 10 tonnes de produits sanitaires, au bureau d'hygiène de la commune de Dakhla.

Les groupes et sociétés d'armateurs et industriels opérant dans la pêche pélagique à Dakhla et membres de l'AMAIPP avaient fait un don de 10 millions de dirhams au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), mis en place sur hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI.

Dakhla

La commune de Dakhla poursuit ses efforts de lutte contre les risques de propagation du coronavirus, à travers de vastes opérations de désinfection et de stérilisation des transports publics et des différents espaces et services administratifs.

La commune a en effet mobilisé toutes ses ressources humaines, matérielles et logistiques pour mettre en œuvre des mesures préventives visant la préservation de la santé des citoyens par le biais de la désinfection des lieux publics fréquentés par les citoyens.

Ces efforts menés au niveau de la collectivité territoriale de Dakhla reflètent l'esprit de citoyenneté, de mobilisation et de responsabilité pour surmonter cette situation exceptionnelle et mettre en œuvre des mesures de précaution visant la préservation de la santé des citoyens et leur sensibilisation à la gravité du virus.

Un Casque bleu marocain honoré par les Nations unies

António Guterres rend hommage aux soldats tombés sur le champ d'honneur pour défendre la paix



Phs: Archives

La Journée internationale des Casques bleus de l'ONU sera observée ce vendredi 29 mai 2020 au siège de l'Organisation, à New York.

Le Secrétaire général, António Guterres, déposera une gerbe en l'honneur de tous les Casques bleus tombés sous le drapeau de l'ONU depuis la première mission de paix en 1948. Il présidera également une cérémonie de remise de la Médaille Dag Hammarskjöld décernée à titre posthume aux 83 militaires, policiers et personnels civils qui ont perdu la vie en 2019.

Le militaire qui sera honoré est du Maroc : le soldat de 1ère classe Saâd

Zghari qui servait dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le Secrétaire général remettra, par ailleurs, le prix du « Militaire de l'année pour la défense de l'égalité des genres » à la Commandante Carla Monteiro de Castro Araujo, officière de la marine brésilienne travaillant à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et au Major Suman Gawani de l'armée indienne, observatrice militaire de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) lors d'une cérémonie en ligne.

Créé en 2016, le « Prix du Militaire de l'année pour la défense de l'égalité des genres » décerné par les Nations unies reconnaît le dévouement et les efforts d'un soldat de la paix dans la promotion des principes de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Pour la première fois, deux Casques bleus recevront conjointement le prix pour leur contribution à cette cause importante.

Dans un message vidéo à l'occasion de cette Journée, le Secrétaire général a dit : « En cette journée, nous rendons hommage à plus d'un million de femmes et d'hommes qui ont servi comme soldats de la paix des Nations unies, et aux plus de 3.900 Casques bleus qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous exprimons également notre gratitude aux 95.000 civils, policiers et militaires actuellement déployés dans le monde entier. Le défi auquel ils font face aujourd'hui est

l'un des plus grands qu'ils n'aient jamais eu à relever : s'acquitter de leurs mandats en matière de paix et de sécurité tout en aidant les pays à lutter contre la pandémie de Covid-19 ».

Le Maroc est le 12ème pays contributeur de troupes et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Plus de 2145 soldats et policiers marocains sont actuellement déployés dans les

communautés que nous servons, ce qui nous permet d'améliorer la protection des civils, de promouvoir les droits humains et, de manière générale, de mieux remplir notre mission. Pourtant, les femmes ne représentent toujours que 6 % du personnel en uniforme – militaires, policiers, personnel judiciaire et agents pénitentiaires – des missions. Alors que nous célébrons le 20ème anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur « Les femmes, la paix et la sécurité », nous devons faire davantage pour assurer une représentation égale des femmes dans tous les domaines de la paix et de la sécurité », a-t-il ajouté.

« Alors que nous faisons face au défi de la pandémie de Covid-19 et que les Casques bleus continuent de s'acquitter de leur mandat, la participation pleine et égale des femmes aux opérations de paix et aux processus de paix et de décisions politiques est indispensable pour assurer la protection des civils et pour bâtir une paix durable », a souligné Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

« La participation des femmes aux opérations de paix revêt aujourd'hui une importance particulière car les soldats de la paix sont en première ligne pour aider à combattre le Covid-19, et doivent jouer un rôle clé dans les initiatives de lutte contre la pandémie aux niveaux international, national et local », a-t-il ajouté.

La Journée internationale des Casques bleus des Nations unies a été établie par l'Assemblée générale en 2002 pour rendre hommage à tous les hommes et femmes servant dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et pour honorer la mé-



missions de l'ONU en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud.

« Le thème de la commémoration retenu cette année – Les femmes dans le maintien de la paix – souligne leur rôle central dans nos opérations. Les femmes disposent souvent d'un meilleur accès aux

moire de ceux qui ont donné leur vie pour la cause de la paix. L'Assemblée générale a proclamé le 29 mai Journée internationale des Casques bleus des Nations unies, car c'est à cette date, en 1948, que la première mission onusienne de maintien de la paix - l'ONUST - a commencé ses opérations en Palestine.

“

Plus de 2.145 éléments des FAR sont actuellement déployés dans les missions de l'ONU en Centrafrique, en RDC et au Soudan du Sud

Tarik El Malki : *Il convient de mettre de côté la doxa libérale pour un temps*

La loi de Finances rectificative doit proposer des mesures fortes et volontaristes

Avec un milliard de dirhams perdu pour chaque jour de confinement et des estimations de perte de 6 points de croissance du PIB en 2020 au terme des deux mois de confinement, l'étau se resserre autour de l'économie marocaine. Plan de relance, projet de loi de Finances rectificative, reprise d'activité pour les entreprises habilitées à opérer. L'heure du redémarrage de la machine économique a bien sonné. Tarik El Malki, docteur en économie, professeur universitaire et directeur de l'ISCAE Rabat, livre dans un entretien accordé à Sara Ouzian de la MAP, une analyse de l'économie marocaine au sortir de la crise.



Quel regard portez-vous sur les mesures engagées jusqu'à présent par le Maroc pour soutenir l'économie ?

Il convient effectivement de saluer l'action de l'Etat, sous l'impulsion de S.M le Roi Mohammed VI, dans la gestion de cette crise. Depuis la fermeture progressive des frontières aériennes, début mars, jusqu'à la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, reconduit deux fois de suite, nous assistons à un quasi sans-faute de la part des pouvoirs publics.

L'action de l'Etat marocain est exemplaire en termes de capacité de réaction, de mesures fortes mises en place, et ce à différents niveaux.

La principale et la plus importante mesure à mon avis est la création, sur Hautes instructions de S.M le Roi, du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19) qui a atteint à ce jour près de 35 milliards de dirhams (MMDH), ce qui fait du Maroc le 4ème pays au monde dans la lutte contre cette pandémie en termes de dépenses allouées rapportées au PIB.

Cette crise brutale a mis toutefois en évidence, sur le plan structurel, deux éléments saillants. D'une part, la faiblesse structurelle de l'hôpital public marocain et, d'autre part, le degré de vulnérabilité et de précarité d'une grande partie de la population marocaine qui ne dispose pas de filets de protection sociale.

Cette situation ne doit pas, pour autant, occulter la nécessité pour l'Etat de se doter d'une véritable stratégie sociale qui soit financée sur la durée. Le creusement du déficit du budget et l'augmentation de la dette publique ne sauraient être des solutions viables dans le long terme.

Parlant de budget, le projet de loi de Finances rectificative devrait bientôt voir le jour pour activer la

relance. Vous penchez pour une rationalisation des dépenses ou plutôt pour une politique expansionniste ?

Cette loi de Finances rectificative (LFR) doit se fixer des objectifs réalistes et réalisables en termes de prévision de croissance en prenant en considération les nouvelles hypothèses internes et externes. Il devra s'agir d'un budget de relance, volontariste et non d'austérité.

De mon point de vue, cette LFR doit proposer des mesures économiques et sociales fortes et volontaristes. A titre d'exemple, il convient de proposer des mesures fiscales de soutien à la compétitivité des TPE et PME à travers la mise en place d'un crédit d'impôt recherche.

La dotation du Fonds spécial doit être substantiellement augmentée afin de continuer à verser des aides directes aux ménages les plus fragiles. Il conviendra également d'inscrire dans ce projet et les LF des prochaines années une réforme de l'IR, de la TVA, etc. Ces mesures fiscales devant s'inscrire dans le cadre plus global d'une vaste réforme fiscale.

Aussi, ce budget rectificatif doit être vu comme un budget test afin d'atténuer les impacts négatifs à court terme de cette crise sur notre économie, mais surtout de préparer les conditions de la relance qui devra se poursuivre en 2021.

Il est désormais acquis que le niveau de déficit pour 2020 sera important (de l'ordre de 6-7% du PIB). Cela est normal au vu du contexte exceptionnel que nous vivons. S'agissant de 2021, il faudra penser à "programmer" le déficit à un niveau qui soit soutenable pour permettre de se donner les moyens de la relance dans un contexte de tarissement des recettes fiscales.

Ce déficit pourra être financé dans un premier temps à travers l'augmentation de l'endettement (dette inté-

rieure de préférence). Pourquoi ne pas penser à un vaste emprunt national, comme c'était le cas après la crise de 2008 dans certains pays européens ? Ce déficit sera amené à être réduit de manière progressive à mesure de l'augmentation des recettes fiscales dans un contexte de reprise de l'activité économique.

Quels sont les axes prioritaires dans le cadre du plan de relance de l'économie ?

Je pense tout d'abord, avant de parler de plan de relance, qu'il faut que les pouvoirs publics définissent une vision économique et stratégique à moyen et long termes pour le pays. De cette vision émaneraient des choix de politiques économiques clairs et surtout cohérents. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas réfléchir à la relance à travers des plans spécifiques.

En ce qui me concerne, je plaide depuis le début de la crise pour la mise en place d'un plan de soutien massif qui prendrait en considération le caractère concomitant et inédit de cette crise sur l'offre et la demande. Il n'y a qu'à se référer aux vastes plans de relance massifs mis en place par les principaux Etats (2.000 milliards de dollars pour les Etats-Unis, 800 milliards d'euros pour l'Allemagne) et les blocs régionaux (1000 milliards d'euros pour la relance dans l'UE) pour s'en convaincre.

A mon sens, il convient de mettre de côté pour un temps la doxa libérale et le respect des sacro-saints équilibres macroéconomiques. Il faudra laisser filer le déficit du Trésor, et surtout continuer à engager les dépenses publiques prévues par la loi de Finances 2020, et s'endetter si nécessaire.

De grandes ruptures sont ainsi annoncées à l'international, chamboulant tous les dogmes du passé et traçant les contours d'un nouveau monde, où les Etats reprennent désormais les rênes de l'économie et où les excès de l'hypermondialisation, de l'ultra-libéralisme et

du libre-échange à outrance seront corrigés.

Peut-on entrevoir éventuellement une reprise intégrale de l'activité économique dans l'immédiat ?

La reprise devrait se faire de manière progressive, avec une temporalité différenciée en fonction de l'impact de la crise sur les secteurs d'activité. Certains devraient être plus impactés que d'autres (tourisme/hôtellerie, transport aérien, restauration, etc).

La reprise pourrait prendre quelques mois, une ou deux années voire plus pour certains secteurs fortement touchés. Il ne faut pas oublier également que la reprise est liée à des facteurs externes et internes que nous ne maîtrisons pas (reprise de l'activité mondiale, déploiement de la stratégie de déconfinement, découverte d'un vaccin...).

Tout cela nous montre qu'il va falloir vivre avec une certaine dose d'incertitude. Il va falloir vivre et cohabiter avec le virus, le temps de trouver un remède. Ce qui aura un impact sur le rythme de redémarrage de l'économie dans la mesure où elle liée à ce que l'on appelle dans le jargon économique aux anticipations rationnelles des agents économiques et leur impact sur le comportement d'achat pour les ménages et d'investissement pour les entreprises.

Avec l'impact que cela peut avoir sur les agrégats de consommation, d'investissement et donc la croissance. Il y a aussi une dimension "coût psychologique" à cette crise dont nous ne sommes pas encore en mesure d'en identifier tous les enjeux.

Tout cela pour dire qu'on peut préparer les conditions de la relance économique, à travers des plans globaux et/ou sectoriels, mais on ne peut créer la reprise. Celle-ci doit prendre en considération la dimension psychologique par essence difficile à cerner.



Les Etats-Unis franchissent la barre des 100.000 morts

Crainte de résurgence en Corée du Sud



Face au coronavirus, l'Europe poursuit son déconfinement, au moment où les Etats-Unis franchissent le seul symbole des 100.000 morts et où une flambée de nouveaux cas en Corée du Sud illustre les risques de résurgence de la pandémie.

Les USA, où le premier mort du Covid-19 avait été annoncé fin février, ont passé mercredi la barre des 100.000 morts, sur près de 1,7 million de cas, selon le décompte de l'université Johns Hopkins, qui fait autorité dans le pays.

Les experts, dont l'immunologiste Anthony Fauci, conseiller de la Maison Blanche, s'accordent pour dire que ce bilan officiel est en réalité vraisemblablement en dessous de la réalité.

Le nombre de décès aux Etats-Unis sur 24 heures est reparti à la hausse, avec 1.401 décès supplémentaires enregistrés entre mardi et mercredi, après trois jours d'affilée à moins de 700 morts.

Commentant le franchissement de ce terrible seuil, le candidat démocrate à la présidentielle de novembre, Joe Biden, a déclaré : "Il y a des jours dans notre Histoire si sombres, si déchirants, qu'ils sont pour toujours gravés dans nos cœurs comme un deuil commun. Il s'agit d'un de ces moments".

La mortalité a surtout frappé l'Etat de New York, le deuxième le plus peuplé du pays, avec un tiers des décès du pays. Son gouverneur Andrew Cuomo a lancé un appel à l'aide de l'Etat fédéral. "On parle là de la vie des gens. On parle d'Etats et de voisins qui ont besoin d'une aide véritable", a-t-il affirmé.

Selon une moyenne de plusieurs modèles épidémiologiques réalisée par des chercheurs de l'université du Massachusetts, le nombre de décès devrait avoisiner les 123.000 morts dans le pays d'ici le 20 juin. La Maison Blanche table sur une estimation comprise entre 100.000 et 240.000 morts.

Jeudi, une nouvelle venue de Corée du Sud

a ravivé les inquiétudes concernant la possibilité d'une fameuse "deuxième vague" de contamination, que redoutent tous les pays.

Les autorités ont rapporté la détection de 79 nouveaux cas en une journée, dont 69 dans l'entrepôt d'une société de commerce en ligne dans la banlieue de Séoul, soit le chiffre le plus élevé depuis le 5 avril. Les plus de 4.000 personnes travaillant dans ce bâtiment ont immédiatement été mises à l'isolement et testées.

Les autorités coréennes, dont la réponse à la

pandémie a été ces derniers mois érigée en modèle d'efficacité, ont immédiatement rétabli pour deux semaines des restrictions qu'elles avaient récemment levées, comme notamment la fermeture de musées, de parcs et galeries d'art.

Le mouvement inverse est à l'œuvre en Europe où, selon un décompte de l'AFP, plus de 175.000 personnes ont succombé à la maladie.

Pourtant, à la faveur d'indicateurs à la baisse dans tous les pays, le mouvement de déconfinement se poursuit et s'accélère, afin de redonner aux populations plus de liberté de mouvement et surtout de commencer à relancer des économies exsangues.

La Commission européenne a dévoilé mercredi un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros, le plus grand jamais visé par les 27. Il faudra cependant en négocier les termes : certains gouvernements veulent des subventions aux Etats, d'autres uniquement des prêts à rembourser.

L'objectif est "que la prochaine génération en Europe en recueille demain les bénéfices", a promis la présidente de la Commission Ursula von der Leyen. Les premiers bénéficiaires en seraient deux pays particulièrement endeuillés par la pandémie, et aux finances publiques en mauvais état, l'Italie et l'Espagne.

En France, le premier ministre Edouard Philippe devait en fin d'après-midi annoncer la deuxième phase du plan de déconfinement, qui devrait autoriser de nombreux assouplissements dans le pays.

La Belgique a annoncé qu'elle rouvrirait ses écoles maternelles mardi, après avoir accueilli de nouveau des élèves plus âgés de classes jugées prioritaires.

Les pays du Sud de l'Europe, où le tourisme représente une part importante du PIB, annoncent les uns après les autres la fin des mesures restrictives. Rome plaide pour que le 15 juin soit adopté dans toute l'UE comme date de réouver-

ture des frontières intérieures.

Au Brésil, l'urgence reste la même : tenter de contrôler la pandémie, ce que le géant sud-américain n'a pas su faire jusqu'ici. Le pays a dépassé mercredi pour la cinquième fois 1.000 morts en une journée (1.086 mercredi).

"Nous sommes particulièrement inquiets parce que le nombre de nouveaux cas recensés la semaine dernière au Brésil est le plus élevé sur sept jours depuis le début de la pandémie", disait mardi la directrice de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Carissa Etienne. Le total a plus que doublé en moins de deux semaines.

Pourtant l'Etat de Sao Paulo, poumon de l'économie brésilienne, a annoncé "la reprise raisonnée de certaines activités économiques" à partir de lundi. Les hôpitaux de cet Etat sont actuellement dangereusement proches de la saturation, mais ce redémarrage sera affiné selon la situation sanitaire de chaque municipalité.

Le Pérou voisin, entre autres pays latino-américains durement touchés, a battu mercredi son record de décès (195).

Dans toute l'Amérique latine, la pandémie se propage notamment dans les bidonvilles où des millions d'habitants sont dans l'impossibilité de respecter les mesures préventives, au risque de mourir de faim.

"Nous sommes de plus en plus préoccupés par les pauvres et les autres groupes vulnérables, plus exposés à la maladie et à la mort en raison du virus", a récemment déclaré Carissa Etienne.

Dans le secteur du transport aérien, saigné à blanc avec des milliers d'avions cloués au sol dans le monde entier, la compagnie britannique Easyjet a à son tour annoncé jeudi une diminution drastique de ses effectifs, avec la suppression de 4.500 postes, soit le tiers de ses effectifs.

La compagnie rejoint ses concurrents British Airways, Ryanair ou Virgin Atlantic, qui ont toutes récemment annoncé des suppressions de postes.



A la faveur d'indicateurs à la baisse, le mouvement de déconfinement se poursuit et s'accélère en Europe

Nouveau système en Angleterre pour rechercher les contacts des malades



Les services sanitaires britanniques ont lancé jeudi en Angleterre un vaste système de traçage des contacts des malades contaminés par le nouveau coronavirus, jugé déterminant pour accompagner la nouvelle étape du déconfinement prévue dans les jours à venir.

Le Royaume-Uni est le deuxième pays le plus endeuillé au monde par la maladie Covid-19, avec 37.000 morts officiellement testés positifs et même, selon une analyse du Financial Times, le premier en termes de surmortalité rapportée à sa population.

Accusé d'avoir tardé à prendre des mesures pour lutter contre la propagation de l'épidémie, le Premier ministre Boris Johnson a désormais pour défi de réussir le déconfinement malgré la confusion entourant les premiers assouplissements et le scandale provoqué par les déplacements de son conseiller Dominic Cummings.

Soucieux de redémarrer une économie en berne, le gouvernement devait donner

son feu vert définitif jeudi à la réouverture la semaine prochaine de certaines classes de maternelle et de primaire. Les magasins "non essentiels", vendant par exemple des vêtements, des livres ou des jouets doivent rouvrir mi-juin.

Pour éviter une nouvelle vague incontrôlée de contaminations, dès jeudi, toute personne testée positive au nouveau coronavirus en Angleterre devra communiquer ses interactions récentes à des équipes dédiées du service public de santé (NHS). Les personnes entrées en contact avec un cas positif devront s'isoler durant 14 jours, qu'elles présentent ou pas des symptômes.

Quelque 25.000 personnes ont été embauchées pour retrouver les personnes exposées à moins de deux mètres des malades pendant 15 minutes.

L'Irlande du Nord dispose déjà d'un système de traçage similaire, et le Pays de Galles est en voie de le faire.

L'Ecosse devait lancer son propre sys-

tème jeudi, dans le cadre d'annonces du gouvernement local sur un assouplissement du confinement.

Le ministre de la Santé Matt Hancock a appelé chacun à accomplir son "devoir civique" pour lutter contre la propagation de la maladie, expliquant qu'il y avait entre 5.000 et 7.000 cas de Covid-19 non détectés dans la population.

"Nous devons les traquer. Parce que c'est ainsi que nous maîtriserons le virus et lèverons les mesures de confinement", a déclaré jeudi le ministre à la BBC.

Ce système devait fonctionner en parallèle d'une application mobile de traçage, qui est toujours en phase de test.

Le tabloïd Daily Mail et le site Sky News ont rapporté jeudi des débuts chaotiques, affirmant que le site internet destiné au traçage avait planté et que des employés du NHS n'avaient pas reçu leurs codes de connexion.

Boris Johnson a annoncé le lancement

de ce système mercredi, en pleine polémique liée à son conseiller Dominic Cummings, accusé d'avoir enfreint les règles de confinement.

Le dirigeant conservateur martèle vouloir "passer à autre chose", mais une quarantaine de députés conservateurs, dont l'ancienne ministre de l'Intérieur Amber Rudd, veulent débarquer M. Cummings.

Pour Keir Starmer, le chef du Labour, M. Cummings a "enfreint les règles" et le soutien qu'il a reçu de Boris Johnson a érodé la confiance du public dans le gouvernement.

M. Starmer plaide pour redoubler d'efforts dans la lutte contre la pandémie, en portant notamment à 250.000 les dépistages quotidiens du Covid-19, contre 161.000 actuellement. "Avec un système de dépistage et de traçage adéquat, des milliers (de vies) auraient été sauvées", a regretté la députée travailliste et médecin urgentiste Rosena Allin-Khan dans un tweet.

Les thèses anti-Bill Gates résonnent puissamment en Afrique

Vaccins, profits, contrôle des populations... Foissonnantes sur les réseaux sociaux du monde entier, les théories complotistes présentant Bill Gates en grand orchestrateur du nouveau coronavirus trouvent un puissant écho en Afrique, parfois alimenté par des personnalités publiques.

Les accusations visant la Fondation Bill et Melinda Gates, très active dans la recherche sur les maladies et les vaccins sur le continent, ne sont pas nouvelles.

Mais la pandémie, qui a fait plus de 352.000 morts dans le monde au 27 mai, leur a offert une nouvelle caisse de résonance, comme le montre le cas singulier d'une publication au Kenya.

Le 15 mars, le gouverneur de Nairobi, Mike Sonko, diffusait une vidéo de Bill Gates accompagnée du commentaire: "Bill Gates nous avait parlé du corona virus 2015" (sic).

On y voyait le fondateur de Microsoft prévenant que le monde n'était pas préparé pour faire face à une épidémie mondiale. Dans cette séquence tirée d'une conférence des TED Talks il y a cinq ans, aucune mention du coronavirus, ni du Covid-19.

Cette publication a pourtant connu une viralité record: avec plus d'un million de

partages et plus de 38 millions de vues, elle est devenue le post concernant Bill Gates le plus prolifique durant la pandémie, selon l'outil d'analyse des réseaux sociaux Crowd-Tangle.

"Ce genre de publications dépasse (...) les cercles habituels quand un influenceur, comme une célébrité ou même un média grand public, les amplifie", explique Zarine Kharazian du Laboratoire de recherche numérique (DFRLab) du think tank Atlantic Council, basé à Washington.

"A ce niveau de diffusion, elle se répand dans différentes langues", explique-t-elle.

Avec l'apparition du virus en décembre à Wuhan (Chine) et sa propagation à l'ensemble de la planète, les rumeurs conspirationnistes liant Bill Gates à la pandémie ont essaimé.

Depuis janvier, plus de 683.000 publications sur Facebook ont évoqué le fondateur de Microsoft, générant plus de 53 millions de "likes", partages et commentaires, selon CrowdTangle.

"Un point commun aux théories du complot qui transcende les frontières, les langues et les cultures est la défiance envers les institutions et les +élites toutes-puissantes+", souligne Zarine Kharazian.

"La visibilité, le franc-parler et l'engage-

ment de Gates sur les grands sujets de santé internationaux en ont fait une cible de choix", estime-t-elle.

Ces théories complotistes lui prêtent la volonté de contrôler les populations à travers l'implantation de puces sous-cutanées ou de tatouages numériques, et de tirer d'immenses profits financiers d'un éventuel vaccin, ou affirment que sa fondation a fait breveter un traitement il y a plusieurs années avant de répandre le nouveau coronavirus.

Pour d'autres, Bill Gates a créé le virus dans le but de réduire la population mondiale, affirmation très populaire sur les réseaux sociaux africains où ont abondé les fausses publications relatives aux vaccins anti-Covid-19 et de tests menés secrètement sur la population.

Ces rumeurs se nourrissent du souvenir de scandales médicaux qui ont jalonné l'histoire du continent africain, des expériences de stérilisation forcée menées en Namibie au XIXe siècle durant la colonisation allemande jusqu'aux essais de médicaments controversés dans les années 1990.

"Il y a eu de nombreux cas de recherches médicales menées en Afrique avec des violations aux droits de l'Homme", souligne Sara Cooper, du centre de recherche

médical Cochrane, situé en Afrique du Sud.

Fin mars, une publication affirmait que l'infectiologue Didier Raoult -promoteur d'un traitement à base d'hydroxychloroquine- avait appelé les Africains "à ne pas prendre le vaccin de Bill Gates" contre le coronavirus car il contiendrait "du poison".

Malgré le fait qu'il n'existe aucun vaccin et que ces déclarations, démenties par l'IHU-Marseille dirigé par le Pr Raoult, étaient introuvables, la publication a été partagée plus de 47.000 fois, avant d'être supprimée.

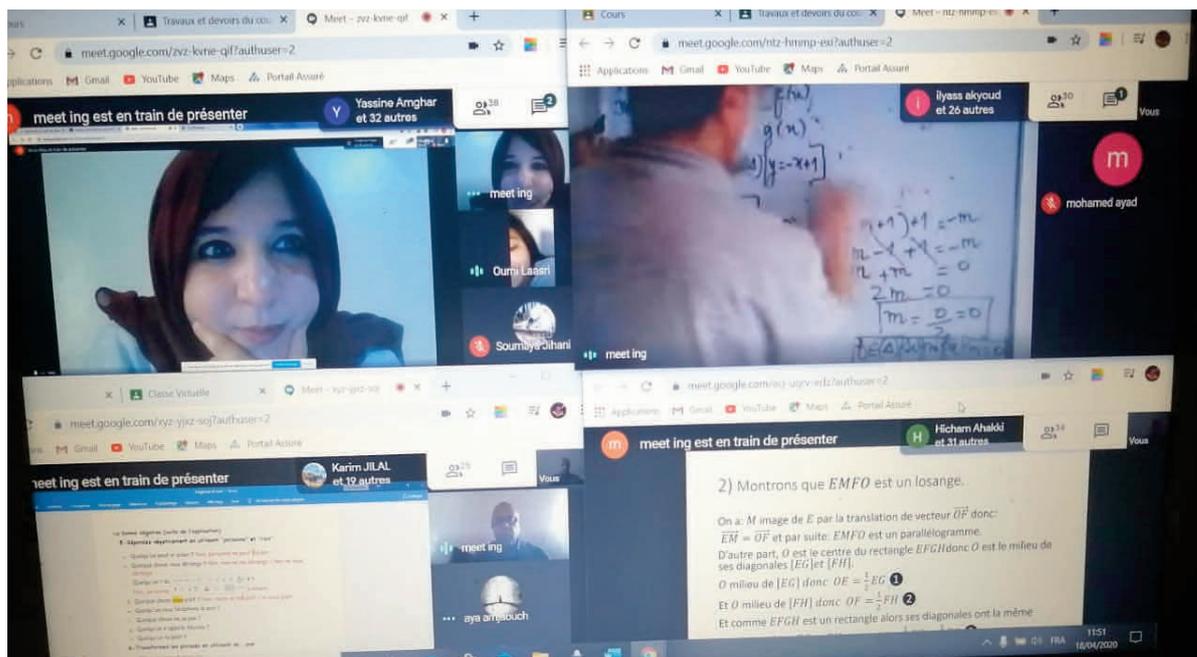
Ces publications fausses ou trompeuses trouvent parfois, à l'instar du cas de Mike Sonko, de puissants relais parmi les personnalités publiques.

Au Nigeria, l'ancien ministre de l'aviation Femi Fani-Kayode, très écouté dans la communauté chrétienne du sud du pays, a ainsi partagé à plusieurs reprises des publications affirmant que Gates était membre d'un petit cercle de pouvoir qui veut prendre le contrôle de la planète à travers le coronavirus, la technologie 5G...

Face au retentissement offert par les réseaux sociaux, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait de la lutte contre la désinformation en Afrique "une de (ses) priorités".

Enseignement à distance ou cours à distance ?

Horizons



Au Maroc comme dans beaucoup d'autres contrées, suite à l'expansion de la pandémie du coronavirus et la nécessité de restreindre les déplacements et les regroupements de la population et réduire autant que possible l'activité sociale, la vie scolaire n'a pas fait l'exception. Ainsi, presque tous les systèmes éducatifs dans les différents pays du monde se trouvent - bon gré mal gré - contraints à recourir à la potion magique que représente "l'enseignement à distance" comme ultime issue afin d'assurer, dit-on, la continuité du processus enseignement apprentissage, de garantir une certaine progression relative à l'acquisition de nouvelles connaissances, favoriser autant que possible la perpétuation des apprentissages et aspirer au développement des compétences, et ce de la maternelle jusqu'au supérieur. Nombreuses sont par la suite les réactions des uns et des autres qui ne cessent de surgir et qui viennent ou bien louer les bienfaits et les avantages d'un tel choix et d'une telle décision ou au contraire la mettre en doute en insistant notamment sur ses limites en dépit des efforts déployés à cet égard. Moutlt interrogations, dans cette perspective, se sont déjà dégagées et vont continuer de se manifester pendant un certain temps quant à la nature, la progression et la portée de cette nouvelle action/pratique plus au moins efficace entreprise.

Il importe de prime abord de signaler que le concept d'enseignement à distance sous ses différentes formes n'est pas du tout récent. Il s'agit là d'une pratique que beaucoup de pays

adoptent parallèlement au déroulement normal de l'action éducative en présentiel dans les établissements scolaires soit pour maintenir et corroborer une forme autonome d'apprentissage à domicile après les cours formels, soit pour servir et répondre aux besoins des élèves dans les zones les plus reculées en garantissant une interaction leur permettant de bénéficier amplement d'un enseignement adapté, durable et concluant. Outre la télévision scolaire (en dépit des remarques que l'on pourrait souligner à son égard) présentant dans cette vision un modèle général ciblant tous les cycles et toutes les matières mais, inévitablement, en l'absence d'une certaine planification progressive, le contexte marocain a bel et bien connu un autre modèle, dans le cadre du programme "GENIE" malheureusement non généralisé au début de son adoption comme expérience voire inachevée subitement et complètement par la suite; en l'occurrence: "La télévision interactive" qui constitue une forme d'enseignement à distance par excellence dont pourraient tirer profit principalement les élèves du monde rural et auquel on aurait dû recourir actuellement et pourquoi pas ultérieurement sous prétexte que sa conception et sa finalité soient réajustées, réorientées et redéfinies...

Par ailleurs, il est incontestablement vrai que le recours à l'opération d'enseignement à distance n'est arrêté, sans attermoiement, que suite à des conditions préventives et des circonstances objectives imposées par la pandémie "Covid-19" sans aucune réflexion seraine ni préparation minutieuse au

préalable, ce qui a conduit par conséquent à une certaine ruée invitant à marier précipitamment la didactique à la technologie et à l'audiovisuel dans le dessein d'enfanter des cours plus ou moins adaptés, plus au moins cohérents, plus au moins réussis uniquement pour combler un vide et pallier une carence.

Il est toujours vrai, de surcroît, que cette opération adoptée par le ministère de l'Education nationale a connu certaines contraintes technologiques telles que:

- La carence quant à la possession par des familles des outils et moyens technologiques les plus indispensables,

- Le manque de généralisation d'une connexion internet avec un débit suffisamment convenable surtout lors des moments du pic,

- La non maîtrise par beaucoup de monde (parents, enseignants et élèves) des habilités technologiques les plus fondamentales et les plus nécessaires.

Or, il est évident que la réussite de toute "action à distance" digne de porter le nom d'enseignement est inéluctablement tributaire de deux conditions majeures, à savoir :

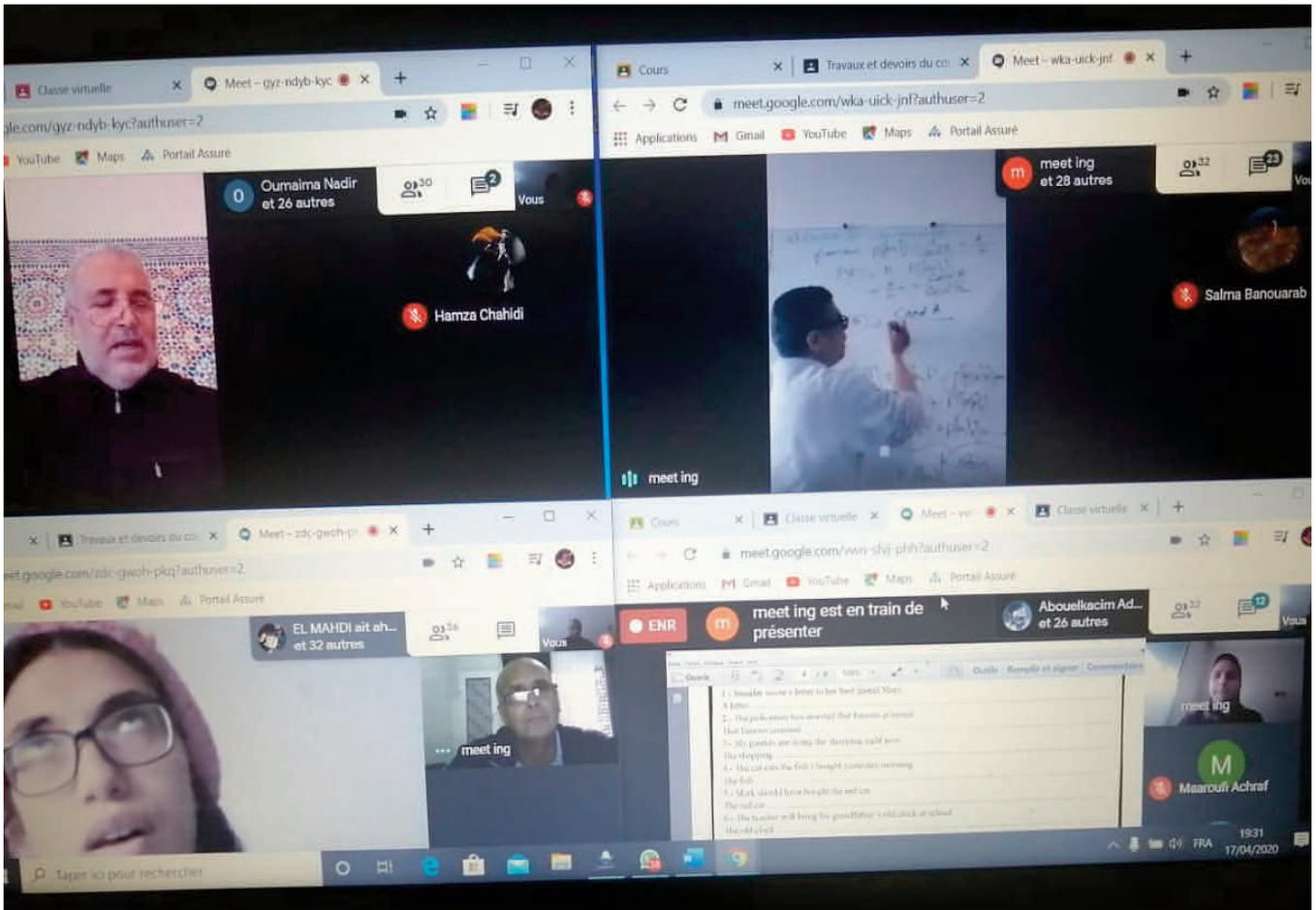
- 1- La capacité de cibler et toucher tous les bénéficiaires dans le respect absolu et inconditionnel de l'équité et de l'égalité des chances comme valeur éducative incontournable entre tous les apprenants des différents cycles sans aucune distinction d'ordre socio-économique, socioculturelle, régionale ou autres. C'est d'ailleurs dans ce sens que Philippe Mérieux évoque dans un récent entretien publié le 12/04/2020 les inégalités scolaires qu'un tel ensei-

gnement risque d'engendrer (<https://www.leberry.fr/bourges>

(<https://www.leberry.fr/bourges> 18000/actualites/pour-philippe-meirieux-specialiste-des-sciences-de-l-education-lecole-a-distance-doit-rester-collective_13777987/). Le rapport du Haut-commissariat au plan sur l'opération de "l'enseignement à distance" (<https://lakome2.com/decryptage/181755>), rappelle, quant à lui, que 29 % des élèves du monde rural n'ont bénéficié d'aucune action en leur faveur. Le rapport en question révèle, dans ce cadre, des données quantitatives qu'il faut bien méditer, analyser et exploiter sur le taux des familles ayant pu effectivement bénéficier de cette opération qui demeure pour le moins insatisfaisante. (Une fois quantifié le nombre d'enfants bénéficiaires de cette action et non pas le nombre de familles, ce taux sera certainement plus élevé ...). L'étude menée par M. Abdemasser En Naji sur la période allant du 24 mars au 20 avril selon

(<https://www.hespress.com/societe/471278.htm>) montre une très faible fréquentation de la plateforme "telmidice" par les élèves et que les visites généralement effectuées restent très courtes et ne durent que quelques instants, ce qui ne favorise pas bien évidemment une implication autonome d'autoapprentissage.

- 2- La capacité de mesurer l'impact de l'action entreprise et estimer par la suite les répercussions des dispositions et des mesures prises en compte à un moment donné. Afin de pouvoir avancer ainsi et surmonter tout ce qui pourrait entraver cette expérience, il reste nécessaire de songer à évaluer



objectivement et perpétuellement - ne serait-ce que pour des raisons principalement empiriques - les acquisitions/apprentissages censés être construits tout au long de la période du confinement car il semble inopportun de continuer de véhiculer des chiffres plus ou moins réels, plus ou moins crédibles (quantification) dans l'unique but d'édifier et de véhiculer un succès chimérique et louer une réussite éphémère et incertaine sans prêter, en revanche, la même préoccupation à l'aspect qualitatif qui mérite également d'être sondé, estimé et pérennisé.

Toujours dans le cadre de l'opération "enseignement à distance" entreprise actuellement, il va sans rappeler qu'un processus d'enseignement apprentissage pour qu'il soit opérant, fiable, efficace, rentable, productif... doit inévitablement se caractériser entre autres par :

1- La globalité: Le fait de toucher tout un programme, donc toutes les matières, toutes les leçons d'un cours donné et ne plus se contenter de leçons en îlots, sélectionnées presque sans lien ni complémentarité entre elles. Il faut que chaque manoeuvre puisse se fonder sur la précédente et préparer la suivante dans une cohérence logique et une régularité indispensable à l'intérieur d'un programme donné.

2- La progression: Sans aucune planification périodique, hebdomadaire ou quotidienne susceptible de baliser le parcours en termes d'objectifs réalistes et réalisables, tout effort risque de ne jamais aboutir. Une acquisition reste par essence un cumul d'expériences, de connaissances, de savoirs, d'habiletés, d'attitudes qui doivent se réaliser progressivement selon une cadence prédéterminée tout en prenant en compte la particularité de ce genre d'enseignement.

3- L'interaction: Dans son acception la plus simple, la plus réduite et la plus directe, un "enseignement" n'est que la "facilitation d'un apprentissage". Il s'agit là effectivement pour l'enseignant, d'une part, de sélection

ner des objectifs, des contenus, des activités, des démarches, des moyens, des styles et des modes d'intervention pouvant aider l'apprenant à progresser merveilleusement - selon son propre rythme - dans la construction de son savoir, savoir-faire ou savoir-être... et, d'autre part, pouvoir assurer même à distance une interaction audiovisuelle et verbale - déterminante verticalement (enseignant/enseigné) et horizontalement (enseigné/enseigné) car c'est par le biais de l'échange, de la rétroaction de la confrontation des représentations dans un conflit socio cognitif que s'illumine l'esprit, se dévoilent les notions, jaillit la connaissance, se clarifie la perception et se construit le savoir.

4- L'évaluation: Elle doit demeurer principalement formative et formatrice à travers laquelle, l'enseignant et l'apprenant parviennent à s'informer instantanément ou en différé sur la progression dans un apprentissage en fonction de la spécificité de la matière et la nature de l'objectif fixé. Pouvoir, en revanche, intervenir en temps réel pour rappeler, orienter, motiver, expliciter, gratifier, encourager, conseiller, reste par conséquent une action indiscutablement payante que doit assumer l'enseignant et sans laquelle l'apprenant ne fait que se livrer à lui sans savoir à quel saint se vouer...

Le fait de ne jamais pouvoir recenser le nombre d'élèves ayant pu certainement recevoir, consulter, travailler, réussir même partiellement un cours envoyé sous un format quelconque (Fascicules, PDE, PPT, Audio, Audiovisuel...) que ce soit après sa diffusion sur la télévision ou à travers les différents réseaux sociaux ne permet aucunement d'avancer qu'il s'agit d'une action enseignante proprement dite. Nombreux sont les manuels scolaires et les différents ouvrages bourrés de contenus scolaires allant de la maternelle au supérieur qui sont à la disposition de l'élève, nombreux sont les contenus numériques à caractère éducatif

empilés et éparpillés partout sur le net, que tout le monde pourrait consulter indépendamment et en tirer profit dans le cadre d'un autoapprentissage ou d'une autoformation mais sans pouvoir pour autant oser confondre une telle réalité à une pratique institutionnelle, intentionnée, planifiée, progressive et mise en exécution graduellement que l'on intitule "enseignement à distance".

Durant la période du confinement, on note des initiatives fort encourageantes principalement menées par des professeurs du lycée ou du collège ainsi que par quelques enseignants du primaire (surtout à la 6^{ème} AEP) qui ont pu effectivement utiliser des plateformes facilitant davantage d'interactions (Teams, Zoom, google.classroom, WhatsApp...), ce qui a permis de parler sans équivoque et sans réticence d'une pratique d'enseignement à distance qui mérite dans ce cadre d'être louée, analysée et pourquoi pas institutionnalisée ultérieurement... Des établissements d'enseignement privé, quant à eux, - sans extrapolation bien évidemment - ont apparemment récolté plus de succès dans cette option par rapport à plusieurs établissements publics... Ce sont certes des cas estimentables, des initiatives engagées et des décisions inhabituelles qui se manifestent positivement et avec détermination en quête d'une réussite convoitée face aux défis divers.

Elles restent nonobstant des exceptions qui ne feront jamais la règle dans l'attente d'une contagion technologique en espérant qu'elle touche la plupart des acteurs éducatifs notamment avec la création de plus en plus de plateformes variées dans cette perspective (koolskools, quizinière, learningApps...) qui proposent des techniques et des astuces non seulement pour l'installation des classes virtuelles, la production et le partage des contenus numériques mais également pour l'évaluation, l'accompagnement et l'assistance des élèves. Bref, elles fa-

cilient davantage une interaction immédiate ou différée, directe ou indirecte qui ne serait en effet qu'en faveur d'un vrai "enseignement à distance" intelligemment délibéré et agréablement mené dont les répercussions ne sauraient être que fructueuses. Reste à signaler que le questionnaire établi par l'inspection générale, destiné récemment aux différents acteurs éducatifs y compris les parents d'élèves et qui vise l'évaluation de cette expérience "d'enseignement à distance", ne répond que partiellement à l'interrogation qu'essaie de mettre en lumière le présent article puisqu'il ne se contente que de sonder les positions, les observations, les avantages, les contraintes et les propositions sans aller plus loin et tenter de jauger la pertinence de cette pratique et ses retombées à travers le recensement, la quantification et l'analyse de son étendue (régions, cycles, rural, urbain), de sa couverture (niveaux, matières, cours, objectifs, contenus) ou de sa portée et de son ancrage (degré de développement et de fixation des performances sollicitées).

En guise de conclusion et pour réagir à la question constituant le titre de cet article, sans évoquer les merveilles et agréables initiatives qui ont pu enregistrer une avancée incontestable dans ce sens et sans faire allusion aux situations éducatives dont l'interaction constitue prioritairement, consciemment et pratiquement une pièce maîtresse, nombreux sont ceux et celles qui vont continuer de défendre inconditionnellement l'idée selon laquelle cette pratique même sans aucune interaction est bel et bien une pure incarnation de "l'enseignement à distance" au moment où bien d'autres voient clairement qu'il ne s'agit en fait que de simples et chétifs "cours à distance" ni plus ni moins, dont la portée reste en définitive inopérante, limitée, sinon fallacieuse.

Par Abdelhakim Aouni
Inspecteur de l'enseignement
primaire Khémisset

Grosse menace sur l'entreprise et l'emploi en France

L'économie nationale face à une tempête hexagonale



Le Maroc pourrait dans les prochains mois faire les frais des menaces qui pèsent sur l'entreprise et l'emploi en France. Trois semaines après le lancement de la première phase du déconfinement, intervenue le 11 mai dernier, l'Hexagone redoute une vague de licenciements et de faillites sans précédent.

En effet, alors que l'on s'achemine vers la deuxième phase du déconfinement, annoncée pour le 2 juin prochain, une grave menace pèse sur la survie de plusieurs entreprises françaises qui devront prochainement mettre la clef sous la porte. Tandis que l'économie française, qui semblait jusqu'à présent épargnée par les licenciements, devrait à la rentrée prochaine annoncer des vagues de suppressions de postes.

Quoi qu'il en soit et quelles qu'en soient les conséquences de la crise actuelle sur l'entreprise et l'emploi, la tournure que prend cette situation a de quoi inquiéter le Maroc qui compte plus d'un million de concitoyens en terre française (1.036.909 recensés en 2005) dont les transferts de devises vers le Royaume constituent une manne financière importante pour l'économie nationale.

C'est connu, la France accueille le plus grand nombre de Marocains résidant à l'étranger (MIRE), auxquels s'ajoutent plus de 38.000 concitoyens qui ont acquis ces dernières années la nationalité française.

On peut donc penser que les licenciements attendus constituent des menaces sérieuses pour bon nombre de salariés marocains résidant en France et les ressources qu'ils transfèrent vers leur pays d'origine.

Pour rappel, « en 2018, les transferts financiers des Marocains résidant en France ont atteint 2,1 Mds EUR, soit 35,5% du total des transferts reçus à ce titre par le Royaume », selon l'ambassade de

France à Rabat.

A noter que la France est le premier pays d'origine des transferts financiers et du contingent de touristes. Cette même année, elle « a fourni le premier contingent de touristes étrangers, avec 3,81 M d'arrivées (soit 31% du total des arrivées y compris les Marocains résidant à l'étranger). Leurs dépenses se sont élevées à 2 Mds EUR ».

Tout comme les licenciements, la faillite annoncée de plusieurs entreprises n'est pas une bonne nouvelle pour le Maroc qui entretient avec l'Hexagone de solides relations économique et commerciale.

Premier partenaire économique du Maroc avec 35,1% du stock total d'Investissements directs étrangers (IDE) en 2017, la France est aussi le premier investisseur étranger du Maroc et se place au premier rang en termes de flux nets d'IDE.

Le Royaume compte plus d'un million d'entreprises françaises qui emploient près de 100.000 personnes. Comme le relève l'ambassade de France, il « est la première destination des investissements français sur le continent africain (19% du stock total des IDE français en Afrique en 2017) », notant que 32 entreprises du CAC 40 sont présentes au Maroc.

La France est, par ailleurs, le second fournisseur commercial du Maroc et son deuxième client. C'est dire qu'une fissure même minime de ses entreprises aura forcément des répercussions sur l'économie du Maroc.

En effet, la fermeture des entreprises françaises aura de facto des répercussions sur les nombreuses filiales présentes au Maroc. Mais aussi sur les milliers d'entreprises qui ont noué des partenariats avec celles de la France.

Soulignons toutefois que les répercussions tant redoutées de la crise sanitaire induite par la pandémie de

coronavirus (Covid-19) sur l'économie française ne sont qu'à leur début et « les entreprises les plus touchées par la crise ne résisteront pas au choc. Des milliers de plans sociaux, avec des cortèges de suppressions d'emplois à la clé, sont redoutés à la rentrée », a récemment souligné Lefigaro.fr

Dans un article intitulé « La France se prépare à une vague de licenciements et de faillites sans précédent », notre confrère assure que le gouvernement français « ne pourra éviter l'inévitable ». Allusion à la multiplication des licenciements et plans sociaux dans les entreprises que devrait connaître le pays dans les prochains mois. Pour bien apprécier la gravité de la situation, les auteurs de l'article (Manon Malhère et William Plummer) rappellent au passage qu'il s'agit de « la plus forte récession depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ».

Le quotidien cite d'ailleurs le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, qui avait récemment annoncé



Bruno Le Maire
Il y aura des faillites et il y aura des licenciements dans les mois qui viennent

la couleur au micro d'Europe 1 en ces termes : « Il y aura des faillites et il y aura des licenciements dans les mois qui viennent ».

Selon le média français, c'est à partir de la rentrée de septembre que l'hécatombe est attendue. A ce propos, il affirme que pour les entreprises déjà affaiblies, notamment par la crise des « gilets jaunes » puis par les grèves contre la réforme des retraites, les licenciements individuels et les plans sociaux s'annoncent difficilement contournables.

Il en veut pour preuve le redressement judiciaire des enseignes André, Naf Naf et Alinéa et rappelle que le constructeur automobile Renault devait tenir hier, jeudi 28, une réunion de crise avec les syndicats.

S'agissant des entreprises qui ont réussi à maintenir la barre grâce aux aides de l'Etat, Deborah David, avocate associée au cabinet De Gaulle Fleurance et associés, également citée par Lefigaro.fr, annonce qu'elles attendent au minimum la rentrée avant de prendre la décision de licencier ou pas ».

Il est toutefois important de noter que pour l'heure la vague de licenciements tant redoutée n'a pas encore submergé l'économie française. En effet, entre le 1er mars et le 17 mai, « seuls 53 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ou plans sociaux ont été initiés, pour 2853 suppressions de postes », constate Lefigaro.fr.

Concernant le nombre d'inscrits à Pôle emploi qui s'est accru de 7,1% en mars dernier, le journal attribue cette évolution essentiellement au « non-renouvellement des contrats courts ou à des reports d'embauches ».

Qu'à cela ne tienne, les auteurs de l'article estiment que le plus dur pour l'économie française reste à venir. Explications : « Bon nombre de personnes mises à l'arrêt et dont la rémunération a été subventionnée

par de l'argent public - un salarié sur trois dans le privé ! - risquent maintenant de perdre leur emploi », préviennent-ils.

Comme l'affirme le président de la CPME, François Asselin, quand bien même on ne saurait en connaître l'ampleur, « il y aura des licenciements, c'est certain ».

Pour Raymond Soubie, président du cabinet de conseil en ressources humaines Alixio et ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Elysée, également cité dans cet article, le constat est que « tous les indicateurs montrent une chute de la production très forte, des trésoreries très atteintes et des répercussions sur l'emploi. Je crains que les licenciements en nombre soient inévitables ».

Plus grave encore, il va falloir sortir du chômage partiel. Sans maintien du niveau d'aides actuel, « le choc va donc être très fort sur les entreprises et sur les salariés », redoute Raymond Soubie.

Mais il y a un autre sujet d'inquiétude. Pour Hector Arroyo, partenaire en restructuration au sein du cabinet Baker McKenzie, « dans cette phase de redémarrage, les entreprises pourraient être confrontées à de véritables crises de liquidité ».

Pour rappel, plusieurs entreprises opèrent dans divers secteurs au Maroc, notamment dans ceux des équipements basse tension, de la chimie et la pharmacie, de l'industrie, des services, des biens d'équipement électrique et électronique, de l'édition, des assurances, du tourisme, des transports, de l'agroalimentaire, de l'hôtellerie, de l'eau et de l'électricité et de la santé.

Alstom, Lafarge, Thomson, Schneider Electric, Bymaro (Bouygues), PSA, Accor, Renault, Fauchon, France Télécom (Meditel), FNAC, Leader Price et bien d'autres comptent parmi ces nombreuses entreprises implantées au Maroc.

Alain Bouithy

Redémarrage progressif et sécurisé des chantiers

Nouhza Bouchareb, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, a récemment présidé une réunion de coordination avec le Groupe Al Omrane, en présence de la secrétaire générale et du président et membres du Directoire du Groupe Al Omrane, portant sur le redémarrage progressif et sécurisé des chantiers après l'Aid.

Madame la ministre a insisté sur le respect des mesures sanitaires et de sécurité dans les chantiers conformément aux recommandations prévues dans le guide élaboré par le ministère en concer-

tation avec l'ensemble des intervenants de l'écosystème construction et logement, visant la gestion du risque de propagation du Covid-19 dans les lieux de travail du secteur.

A cet effet, les opérateurs publics et privés sont également tenus d'appliquer les consignes dictées par le ministère de la Santé ainsi que le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle.

Par ailleurs, la préservation de la sécurité et de la santé des ouvriers et des professionnels est érigée en priorité par madame la ministre, conformément aux Hautes Orientations Royales.

L'exécution de la LF-2020 affiche un excédent budgétaire de 6,3 MMDH au premier trimestre

L'exécution de la loi de Finances (LF) à fin mars 2020, laisse apparaître un solde budgétaire positif de 6,3 milliards de dirhams (MMDH), selon le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration. Cet excédent résulte de ressources ordinaires (hors recettes d'emprunts) de 119,7 MMDH et de charges (hors amortissements de la dette) de 113,4 MMDH, précise le ministère dans son rapport semestriel sur l'exécution de la loi de Finances.

Compte tenu de recettes d'emprunts de 23 MMDH et d'amortissements de la dette de 12,7 MMDH, l'exécution de la loi de Finances dégage

un excédent des ressources sur les charges de 16,6 MMDH, précise la même source.

Le rapport fait également ressortir que les ressources globales de l'Etat durant le premier trimestre 2020 ont atteint 142,7 MMDH, soit un taux de réalisation de 31,2% des prévisions de la loi de Finances, notant que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 41,2 MMDH et de 4,1 MMDH à fin décembre 2019.

Par ailleurs, les charges totales de l'Etat ont atteint 126,1 MMDH, soit un taux de réalisation de 25,3% des prévisions de la loi de Finances.

Les entreprises s'engagent à prendre les précautions sanitaires nécessaires

Les entreprises sont sensibilisées et engagées pour adopter toutes les précautions sanitaires nécessaires à la préservation de la santé de leurs salariés et clients, a affirmé, mercredi, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

"L'activité économique reprend progressivement. Ce redémarrage de l'activité nous permettra de freiner les dégâts considérables observés sur nos entreprises et sur l'emploi, et de soulager la trésorerie de l'Etat", a indiqué M. Alj, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse en ligne, soulignant que l'or-

ganisation patronale et l'ensemble des entreprises œuvrent pour instaurer et faire appliquer les dispositifs sanitaires et préventifs adéquats.

Il a, dans ce sens, fait savoir qu'environ 60.000 tests de dépistage du Covid-19 ont été effectués dans l'industrie, soulignant que ces tests sont appelés à être massifs.

Lors de cette rencontre virtuelle, le patron des patrons a mis en exergue la mobilisation de la CGEM auprès de ses membres pour les soutenir dans leur reprise d'activité, à travers notamment la mise en place de guides sanitaires et préventifs et la facilitation de l'approvisionnement en équipements de protection sanitaire, rapporte la MAP.

M. Alj a, en outre, souligné que la crise actuelle, de par son caractère inédit et son impact, nécessite une réponse massive, rappelant que la CGEM a saisi toutes ses composantes, (fédérations, CGEM régions, groupe parlementaire et commissions) pour élaborer sa proposition de Plan de relance de l'économie nationale.

"Ce plan se veut ambitieux, intégré, cohérent et équilibré entre l'Etat, le secteur privé et le citoyen", a-t-il dit, estimant à entre 80 et 100 milliards de dirhams son coût de financement, dont un montant de 60

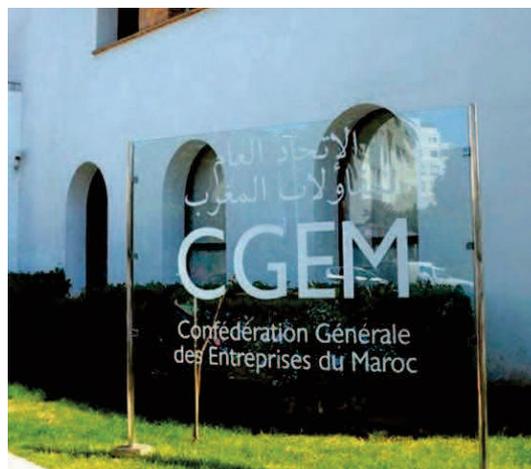
MMDH de garantie accordée dans le cadre de "Damane Relance".

Après avoir présenté les mesures proposées dans le cadre de la relance, M. Alj a précisé que l'objectif est de préserver l'appareil productif national et d'éviter une récession durable, de stimuler la demande et aussi de relever de grands défis "dont beaucoup existaient bien avant l'arrivée du Covid", en particulier l'intégration de l'informel, la simplification de la relation entre l'Etat, le citoyen et l'entreprise, l'inclusion financière et les délais de paiements.

Sur ce dernier point, le président de la CGEM a indiqué que cette question a été l'un des premiers sujets évoqués depuis le début de son mandat à la tête de la CGEM, notant que le système actuel est pénalisant pour le fournisseur qui ne se fait pas payer.

Lors de ce point de presse, M. Alj a en outre affirmé que la CGEM a adressé "une demande officielle au gouvernement" dans laquelle elle souligne la nécessité de reporter l'opération d'augmentation du SMIG, prévue en juillet prochain, relevant que les entreprises, en particulier les PME, sont durement touchées par la crise de Coronavirus.

"Nous comptons faire cette augmentation, toutefois la conjonc-



ture actuelle fait qu'elle doit être reportée à une date ultérieure", a-t-il noté.

Et de conclure que "notre pays dispose de tous les atouts (un secteur privé agile et réactif, une position géographique stratégique...) pour transformer cette crise en opportunité, rebondir et se positionner comme une économie à fort potentiel de développement". De son côté, le vice-président général de la CGEM, Mehdi Tazi, a indiqué que

72% des entreprises ont eu recours à au moins un report d'échéances (fiscales, bancaires et sociale), ce "qui constitue une dette supplémentaire pour ces entités", relevant que l'endettement à lui seul, ne suffira pas pour le redémarrage des activités de ces entreprises.

Afin de les accompagner, la CGEM prévoit d'autres mécanismes dans le cadre du plan de relance, notamment celui de reconstitution des fonds propres, a-t-il ajouté.

Le redémarrage de l'activité permettra de soulager la trésorerie de l'Etat

La BAD approuve un financement de 264 millions € en faveur du Maroc

La Banque africaine de développement (BAD) a approuvé, mercredi à Abidjan, un financement de 264 millions d'euros en faveur du Maroc dans le cadre de son programme d'appui à la réponse de Covid-19 (PARC-19), apprend-on auprès de la Banque.

"Avec un déploiement rapide des ressources, le PARC-19 contribue aux efforts de réponse du Royaume à la crise sanitaire, économique et sociale déclenchée par l'épidémie de Covid-19", indique la BAD dans un communiqué.

"Face à cette situation inédite,

nous mettons tout en œuvre pour appuyer le Maroc à contenir la propagation du virus et à en atténuer les conséquences économiques et sociales", a déclaré Mohamed El Azzi, DG de la BAD pour l'Afrique du Nord, rapporte la MAP. Et de préciser qu'avec le PARC-19, "nous le faisons par une approche multidimensionnelle et ciblée".

Afin de protéger la population, le programme a pour premier objectif de contribuer à limiter la propagation du virus et à améliorer davantage l'efficacité de la réponse sanitaire des autorités. Ainsi, il contribuera à

l'augmentation du nombre de centres hospitaliers habilités à réaliser des dépistages virologiques, ajoute la même source.

"Le deuxième objectif de cette opération vise à contribuer à préserver le pouvoir d'achat des Marocains. Dans cette perspective, le programme appuiera les mesures publiques de soutien financier, dont bénéficient les employés des secteurs formel et informel en période de confinement. Il appuiera également les efforts du gouvernement pour soutenir 4,3 millions de ménages du secteur informel ainsi que 800.000

salariés affiliés à la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS)", poursuit le communiqué.

Dans le but de préserver les emplois et de promouvoir les conditions de la reprise économique, le PARC-19 facilitera l'accès au financement des auto-entrepreneurs et renforcera la trésorerie des très petites et moyennes entreprises (TPME). L'objectif étant de préserver 75% des emplois affectés par la crise.

"Ce nouveau programme permettra de redonner au pays des marges de manœuvre budgétaire, de préserver les conditions de la crois-

sance, d'appuyer les TPME et d'aider les populations les plus fragiles", a relevé, de son côté, Leïla Farah Mokaddem, responsable-pays de la BAD pour le Maroc.

Le Maroc figure parmi les membres fondateurs de la BAD en 1964, rappelle le communiqué, soulignant que l'engagement de la Banque auprès du Maroc se chiffre à plus de 10 milliards d'euros avec des financements couvrant différents secteurs, dont la santé, l'énergie, l'eau, les transports, le développement humain, l'agriculture et le secteur financier.

Relaxé, Rafiq Boubker présente ses excuses

De nombreux artistes et internautes ont exprimé leur solidarité avec l'artiste en lançant un appel à l'indulgence

Le célèbre acteur marocain, Rafiq Boubker, accusé d'avoir publié une vidéo sur les réseaux sociaux le montrant dans un état d'ivresse, tenant des propos blasphématoires contre l'Islam et portant atteinte à la sacralité du culte, a été placé en garde à vue mardi soir avant d'être libéré mercredi moyennant une caution de 5.000 dirhams dans l'attente de son procès prévu le 14 juillet. Suite à son placement en garde à vue, les réseaux sociaux ont été inondés de messages d'artistes et d'internautes exprimant leur solidarité avec Rafiq en lançant un appel à l'indulgence.

Connu pour son franc-parler, l'acteur qui s'était auparavant excusé d'avoir tenu de tels propos à tenu, dans une déclaration à Libé, à réitérer ses excuses aux Marocains, expliquant qu'il n'avait nullement l'intention de porter préjudice à la religion musulmane, ni aux musulmans. «Je n'étais pas dans mon état normal et j'avoue que j'ai commis une bêtise mais il ne s'agissait que d'une plaisanterie entre amis qui a très mal tourné. Alors je retire tout ces

propos tout en présentant mes sincères excuses aux Marocains», nous a-t-il déclaré. Et d'ajouter: «Je tiens également à m'excuser auprès des imams et à rappeler que je suis de confession musulmane et je ne me permettrai jamais de porter atteinte à la religion».

Selon un communiqué de la DGSN, «l'acteur avait été placé en garde à vue pour élucider les tenants et aboutissants de ces actes et déterminer les complices ayant filmé ce contenu numérique».

Rafiq Boubker qui a joué dans quelques gros succès du cinéma marocain dont "Road to Kabul", "Les anges de Satan", "Zéro" et "Classe 8", risque de six mois à deux ans et/ou une amende de 20.000 à 200.000 dirhams, selon l'article 267 du Code pénal. Il faut dire que cet acteur doué, qui a étudié le cinéma en Italie, n'a jamais eu la langue dans sa poche. Dans un entretien qu'il avait accordé à Libé, il s'était insurgé contre certaines pratiques mal-saines dans le domaine du 7ème Art. Et il fulminait tout particulièrement contre ces sitcoms débiles, improvisées de

toutes pièces, pour le mois de Ramadan, par des gens sans scrupules. «Je voudrais évoquer tout particulièrement ce qui se fait durant le mois de Ramadan en matière de sitcoms et de séries télé. Je n'hésiterai pas à dire que c'est vraiment révoltant. D'ailleurs, on pourrait poser la même question à n'importe qui, à propos de ces séries. La réponse sera certainement la même. Car les gens en ont ras-le-bol. Ils ne supportent plus ces productions de bas étage. Et puis cela est tout à fait néfaste pour les artistes intègres qui refusent de cautionner cet état de fait et qui préfèrent plutôt vivre dans une grande fragilité matérielle», dit-il. Pour ce qui est des metteurs en scène, Rafiq les classe en deux catégories. «Il y a d'abord ceux qui travaillent avec dévouement et qui s'inspirent essentiellement de notre vécu en tant que Marocains. Et puis il y a ceux qui sont alléchés par le profit matériel. Ce sont des assoiffés d'argent qui veulent se faire une fortune sur le dos des acteurs et des techniciens. Ils sont malheureusement de plus en plus nombreux et ont même tendance à

s'emparer de la scène artistique», explique-t-il. «En ce qui me concerne, je travaille avec cinq ou six metteurs en scène marocains. C'est un choix délibéré. Quant aux autres, je refuse de collaborer avec eux, car c'est une véritable «mafia» qui cherche à dicter sa loi. Je ne peux absolument pas travailler avec des gens comme eux. Je préfère rester chez moi, quitte à emprunter de l'argent à mes amis, plutôt que d'avoir affaire à de pareils individus», précise-t-il.

Pour sa préférence particulière pour le rôle d'un jeune délinquant, Rafiq explique que «ce sont les metteurs en scène qui trouvent que j'ai le profil approprié pour incarner ce rôle. Mais en réalité, je me sens tout à fait à l'aise, en interprétant différents personnages issus du Maroc profond. Disons même que cela m'aide à m'épanouir davantage». Et d'ajouter: «Bien évidemment, je ne cherche nullement à me cantonner dans ces rôles. Pour preuve, j'ai campé, des personnages totalement différents dans des films comme «Zéro» et «Doumou' Alfidda» (Larmes d'argent).

Mehdi Ouassat



L'auteur de la saga Harry Potter met en ligne un conte pour les enfants confinés



J.K. Rowling, auteur de la saga à succès Harry Potter, a annoncé mardi mettre gratuitement en ligne, sous forme de feuilleton, un roman écrit il y a dix ans, afin de distraire les "enfants confinés". Depuis mardi et jusqu'au vendredi 10 juin, un ou plusieurs des 34 chapitres de "The Ickabog", du nom du personnage fantasmagique au coeur de ce conte, seront révélés chaque jour sur un site internet dédié. Il traite des "thèmes intemporels" que sont "la vérité et l'abus de pouvoir", selon son auteure. "Écrit pour être lu à haute voix, «The Ickabog» est un conte de fée qui se déroule dans un pays imaginaire et qui n'a rien à voir avec le reste du travail" de J.K. Rowling, est-il indiqué dans un communiqué, qui précise qu'il est destiné aux "enfants de 7 à 9 ans mais peut être apprécié de toute la famille". L'auteure à succès l'avait initialement écrit il y a plus de dix ans afin de le lire à ses propres enfants avant de dormir.

"L'idée de «The Ickabog» m'est venue alors que j'étais encore en train

d'écrire «Harry Potter», je voulais le publier après "la fin de la série, a confié J.K. Rowling sur son site internet. Mais la Britannique avait finalement décidé de s'éloigner de la littérature pour enfants pendant un moment, laissant le brouillon de «The Ickabog» prendre la poussière "au grenier pendant une décennie". Finalement, "lors d'un dîner il y a quelques semaines, j'ai évoqué l'idée de le faire descendre du grenier et de le publier gratuitement à destination des enfants confinés", explique-t-elle. Convaincue par "l'enthousiasme touchant" de ses enfants devenus adolescents, l'auteure le mettra donc à disposition des "enfants confinés ayant besoin d'une distraction pendant cette période étrange et difficile que nous traversons". Plusieurs traductions seront aussi disponibles "sous peu", précise le communiqué. Dès novembre, le conte sera disponible au format livre imprimé, livre audio ou e-book. Selon le communiqué, les bénéfices de ces ventes seront entièrement reversés à "des projets d'aide aux groupes particulièrement touchés par la pandémie".

La sélection 2020 du Festival de Cannes bientôt dévoilée



Cannes 2020, le retour ! Alors qu'elle aurait dû fermer ses portes dimanche 24 mai, la 73^{ème} édition du Festival de Cannes refait parler d'elle. Un nouveau chapitre dans une histoire déjà longue et pleine de rebondissements. Le 5 mars, la direction du Festival, contacté par nos confrères de TéléLoisirs, se voulait plutôt optimiste sur la tenue du "plus grand festival du monde". Une semaine plus tard, Pierre Lescuré, Président du Festival, évoquait pour la première fois une possible annulation. Le 12 mars, le compte Twitter du Festival publiait une photo plutôt rassurante, expliquant que "les films continuent d'arriver" en vue d'une possible

sélection. Le 16 mars, après plusieurs informations inquiétantes, le Festival calma le jeu via son compte Twitter. Le 19 mars, le couperet tombait : Cannes 2020 était suspendu, éventuellement repoussé à une date ultérieure. Après moult rumeurs et tergiversations, c'est sous une toute autre forme que sera présentée la sélection officielle de 2020.

C'est finalement sous la forme d'un label "Cannes 2020" que sortiront les films qui avaient été choisis pour constituer la sélection officielle de cette édition. La liste des titres ainsi choisis sera détaillée par Thierry Frémaux le 3 juin et cette annonce sera diffusée en clair sur Canal+. Un petit air de Croisette, même

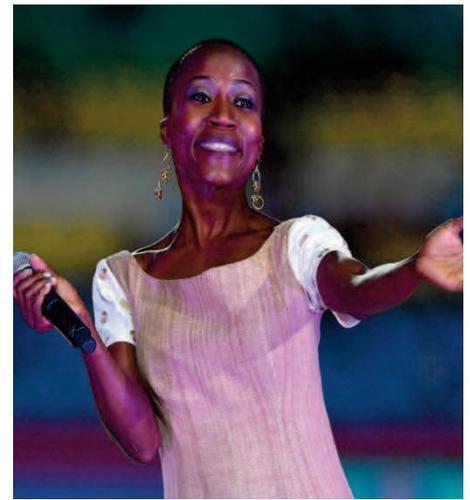
sans les paillettes... Reste à savoir quand sortiront les longs-métrages cités, les dates de sortie de nombreux films ayant été repoussées en raison de la pandémie et du confinement. Le traditionnel marché du film se déroulera, pour sa part, en virtuel du 22 au 26 juin. Si le Festival de Cannes sera donc bel et bien présent d'une manière ou d'une autre dans les salles, quelques regrets accompagneront tout de même cette édition pour le moins chamboulée. C'est ainsi que l'on a appris que Tom Cruise était annoncé sur la Croisette pour présenter *Top Gun : Maverick*. Quant à Spike Lee, président du jury 2020, il a d'ores et déjà annoncé qu'il était prêt à remplir l'année prochaine.

Bouillon

de culture

Rokia Traoré

La chanteuse franco-malienne Rokia Traoré a fait "un énorme doigt d'honneur" à la France et à la Belgique en regagnant le Mali en violation d'une décision de justice, a affirmé mercredi l'avocat de son ex-conjoint belge, avec lequel elle se dispute la garde de leur fille. Me Sven Mary, avocat belge de Jan Goossens, a également dit à l'AFP à Bruxelles être ouvert à une nouvelle conciliation avec la chanteuse à condition qu'elle se fasse sur la base de "la garde alternée" sur laquelle "tout le monde était d'accord" en 2019. Rokia Traoré, connue pour sa musique et ses engagements humanitaires, a été arrêtée en mars en France en vertu d'un mandat d'arrêt européen émis par la justice belge en lien avec ce conflit sur la garde de sa fille. Mais elle a profité d'une remise en liberté pour regagner le Mali, où vit sa fille avec sa famille. Elle est partie le 9 mai à bord d'un vol privé, malgré un contrôle judiciaire qui lui interdisait de quitter la France, en plein confinement lié à la pandémie de coronavirus. "Elle a fait un énorme et incontestable doigt d'honneur aux autorités tant françaises que belges", a estimé Me Mary. "J'ai des questions et la Belgique a probablement des questions pour la France: comment cela est-ce possible?", a-t-il interrogé. L'affaire met aussi dans l'embarras la diplomatie malienne à Bamako, où la fuite de Mme Traoré a été l'objet d'une rencontre la semaine dernière avec les ambassadeurs de Belgique et de France.



Première rencontre internationale de poésie à distance

Le Rassemblement marocain pour la poésie et les arts (RMPA), en partenariat avec la Direction régionale du ministère de la culture de la région Rabat-Salé-Kénitra, organise les 2 et 3 juin prochain, la 1^{ère} Rencontre internationale de poésie à distance, sous le signe "A distance.. mais proches."

Une trentaine de poètes et d'artistes issus de 15 pays frères et amis du Maroc prendront part à cette première rencontre avec des contributions en arabe, en amazigh, en français, en anglais, en italien, en espagnol et en portugais, a déclaré à la MAP le président du RMPA, Ahmed Taghi. Cette rencontre, qui sera diffusée sur les pages Facebook et YouTube du RMPA et de sur la page FB de la Direction régionale de la Culture de la région Rabat-Salé-Kénitra, sera marquée par la participation de l'ambassadeur du Liban à Rabat, Ziad Ata Allah, invité d'honneur de cette édition, a expliqué M. Taghi.

Selon le président du Rassemblement, l'objectif de cette rencontre est de contribuer à la dynamique culturelle au Royaume et encourager la diplomatie culturelle, ce

qui constitue une approche initiée par le RMPA en 2013, à travers la tenue de manifestations comme la Rencontre Rabat-Baghdad de la poésie, et le festival international de la diplomatie culturelle et la poésie humaine, qui réunit annuellement une pléiade de poètes, de critiques et d'écrivains issus des cinq continents.

Commentant la tenue de cette rencontre à distance au temps de l'épidémie, M. Taghi s'est dit convaincu que la poésie "a toujours été et restera un message éternel porté par l'esprit humain", ajoutant: "le poète n'est autre que l'expression de la condition de sa société, capable d'exprimer sa souffrance et son espoir".

Créé le 26 novembre 2011, le Rassemblement marocain pour la poésie et les arts, initialement appelé Association Sal pour la poésie, s'intéresse à toutes les déclinaisons de la culture, notamment de l'art, la poésie, le chant, l'art plastique, le cinéma, le théâtre et l'écriture artistique. Elle s'est fixé également l'objectif de faire connaître le patrimoine et le folklore marocains via la coopération entre les différents pays à travers le monde.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le lendemain, lorsque Rambert entra pour la deuxième fois dans le restaurant espagnol, il passa au milieu d'un petit groupe d'hommes qui avaient sorti des chaises devant l'entrée et goûtaient un soir vert et or où la chaleur commençait seulement de s'affaïsser. Ils fumaient un tabac à l'odeur âcre. À l'intérieur, le restaurant était presque désert. Rambert alla s'asseoir à la table du fond où il avait rencontré Gonzalès, la première fois. Il dit à la serveuse qu'il attendrait. Il était dix-neuf heures trente. Peu à peu, les hommes rentrèrent dans la salle à manger et s'installèrent. On commença à les servir et la voûte surbaissée s'emplit de bruits de couverts et de conversations sourdes. À vingt heures, Rambert attendait toujours. On donna de la lumière. De nouveaux clients s'installèrent à sa table. Il commanda son dîner. À vingt heures trente, il avait terminé sans avoir vu Gonzalès, ni les deux jeunes gens. Il fuma des cigarettes. La salle se vidait lentement. Au-dehors, la nuit tombait très rapidement. Un souffle tiède qui venait de la mer soulevait doucement les rideaux des porte-fenêtre. Quand il fut vingt et une heures, Rambert s'aperçut que la salle était vide et que la serveuse le regardait avec étonnement. Il paya et sortit. Face au restaurant, un café était ouvert. Rambert s'installa au comptoir et surveilla l'entrée du restaurant. À vingt et une heures trente, il se dirigea vers son hôtel, cherchant en vain comment rejoindre Gonzalès dont il n'avait pas l'adresse, le cœur désespéré à l'idée de toutes les démarches qu'il faudrait reprendre.

C'est à ce moment, dans la nuit traversée d'ambulances fugitives, qu'il s'aperçut, comme il devait le dire au docteur Rieux, que pendant tout ce temps il avait en quelque sorte oublié sa femme, pour s'appliquer tout entier à la recherche d'une ouverture dans les murs qui le séparaient d'elle. Mais c'est à ce moment aussi que, toutes les voies une fois de plus bouchées, il la retrouva de nouveau au centre de son désir, et avec un si soudain éclatement de douleur qu'il se mit à courir vers son hôtel, pour fuir cette atroce brûlure qu'il emportait pourtant avec lui et qui lui mangeait les tempes.

Très tôt, le lendemain, il vint voir cependant Rieux, pour lui demander comment trouver Cottard :

– Tout ce qui me reste à faire, dit-il, c'est de suivre à nouveau la filière.

– Venez demain soir, dit Rieux, Tarrou m'a demandé d'inviter Cottard, je ne sais pourquoi. Il doit venir à dix heures. Arrivez à dix heures et demie.

Lorsque Cottard arriva chez le docteur, le lendemain, Tarrou et Rieux parlaient d'une guérison inattendue qui avait eu lieu dans le service de ce dernier.

– Un sur dix. Il a eu de la chance,



disait Tarrou.

– Ah ! bon, dit Cottard, ce n'était pas la peste.

On l'assura qu'il s'agissait bien de cette maladie.

– Ce n'est pas possible puisqu'il est guéri. Vous le savez aussi bien que moi, la peste ne pardonne pas.

– En général, non, dit Rieux. Mais avec un peu d'entêtement, on a des surprises.

Cottard riait.

– Il n'y paraît pas. Vous avez entendu les chiffres ce soir ?

Tarrou, qui regardait le rentier avec bienveillance, dit qu'il connaissait les chiffres, que la situation était grave, mais qu'est-ce que cela prouvait ? Cela prouvait qu'il fallait des mesures encore plus exceptionnelles.

– Eh ! Vous les avez déjà prises.

– Oui, mais il faut que chacun se prenne pour son compte.

Cottard regardait Tarrou sans comprendre. Celui-ci dit que trop d'hommes restaient inactifs, que l'épidémie était l'affaire de chacun et que chacun devait faire son devoir. Les formations volontaires étaient ouvertes à tous.

– C'est une idée, dit Cottard, mais ça ne servira à rien. La peste est trop forte.

– Nous le saurons, dit Tarrou sur le ton de la patience, quand nous aurons tout essayé.

Pendant ce temps, Rieux à son bureau recopiait des fiches. Tarrou regardait toujours le rentier qui s'agitait sur sa chaise.

– Pourquoi ne viendriez-vous pas avec nous, monsieur Cottard ?

L'autre se leva d'un air offensé, prit son chapeau rond à la main :

– Ce n'est pas mon métier.

Puis, sur un ton de bravade :

– D'ailleurs, je m'y trouve bien, moi, dans la peste, et je ne vois pas pourquoi je me mêlerais de la faire cesser.

Tarrou se frappa le front, comme illuminé par une vérité soudaine :

– Ah ! c'est vrai, j'oubliais, vous seriez arrêté sans cela.

Cottard eut un haut-le-corps et se saisit de la chaise comme s'il allait tomber. Rieux avait cessé d'écrire et le regardait d'un air sérieux et intéressé.

– Qui vous l'a dit ? cria le rentier. Tarrou parut surpris et dit :

– Mais vous. Ou du moins, c'est ce que le docteur et moi avons cru comprendre.

Et comme Cottard, envahi tout à coup d'une rage trop forte pour lui, bredouillait des paroles incompréhensibles :

– Ne vous énervez pas, ajouta Tarrou. Ce n'est pas le docteur ni moi qui vous dénoncerons. Votre histoire ne nous regarde pas. Et puis, la police, nous n'avons jamais aimé ça. Allons, asseyez-vous.

Le rentier regarda sa chaise et s'assit, après une hésitation. Au bout d'un moment, il soupira.

– C'est une vieille histoire, reconnut-il, qu'ils ont ressortie. Je croyais que c'était oublié. Mais il y en a un qui a parlé. Ils m'ont fait appeler et m'ont dit

de me tenir à leur disposition jusqu'à la fin de l'enquête. J'ai compris qu'ils finiraient par m'arrêter.

– C'est grave ? demanda Tarrou.

– Ça dépend de ce que vous voulez dire. Ce n'est pas un meurtre en tout cas.

– Prison ou travaux forcés ?

Cottard paraissait très abattu.

– Prison, si j'ai de la chance...

Mais après un moment, il reprit avec véhémence :

– C'est une erreur. Tout le monde fait des erreurs. Et je ne peux pas supporter l'idée d'être enlevé pour ça, d'être séparé de ma maison, de mes habitudes, de tous ceux que je connais.

– Ah ! demanda Tarrou, c'est pour ça que vous avez inventé de vous pendre ?

– Oui, une bêtise, bien sûr.

Rieux parla pour la première fois et dit à Cottard qu'il comprenait son inquiétude, mais que tout s'arrangerait peut-être.

– Oh ! pour le moment, je sais que je n'ai rien à craindre.

– Je vois, dit Tarrou, vous n'entrez pas dans nos formations.

L'autre, qui tournait son chapeau entre ses mains, leva vers Tarrou un regard incertain :

– Il ne faut pas m'en vouloir.

– Sûrement pas. Mais essayez au moins, dit Tarrou en souriant, de ne pas propager volontairement le microbe.

Cottard protesta qu'il n'avait pas voulu la peste, qu'elle était arrivée comme ça et que ce n'était pas sa faute si elle arrangeait ses affaires pour le moment. Et quand Rambert arriva à la porte, le rentier ajoutait, avec beaucoup d'énergie dans la voix :

– Du reste, mon idée est que vous n'arriverez à rien.

Rambert apprit que Cottard ignorait l'adresse de Gonzalès mais qu'on pouvait toujours retourner au petit café. On prit rendez-vous pour le lendemain. Et comme Rieux manifesta le désir d'être renseigné, Rambert l'invita avec Tarrou pour la fin de la semaine à n'importe quelle heure de la nuit, dans sa chambre.

Au matin, Cottard et Rambert allèrent au petit café et laissèrent à Garcia un rendez-vous pour le soir, ou le lendemain en cas d'empêchement. Le soir, ils l'attendirent en vain. Le lendemain, Garcia était là. Il écouta en silence l'histoire de Rambert. Il n'était pas au courant, mais il savait qu'on avait consigné des quartiers entiers pendant vingt-quatre heures afin de procéder à des vérifications domiciliaires. Il était possible que Gonzalès et les deux jeunes gens n'eussent pu franchir les barrages. Mais tout ce qu'il pouvait faire était de les mettre en rapport à nouveau avec Raoul. Naturellement, ce ne serait pas avant le surlendemain.

– Je vois, dit Rambert, il faut tout recommencer.

Le surlendemain, au coin d'une rue, Raoul confirma l'hypothèse de Garcia ; les bas quartiers avaient été consignés. Il fallait reprendre contact avec Gonzalès. Deux jours après, Rambert déjeunait avec le joueur de football.

– C'est idiot, disait celui-ci. On aurait dû convenir d'un moyen de se retrouver.

C'était aussi l'avis de Rambert.

– Demain matin, nous irons chez les petits, on tâchera de tout arranger.

(A suivre)



Affaire Radès L'appel du Wydad examiné aujourd'hui par le TAS

Faouzi Benzarti : *Ahmad Ahmad lui-même ne savait pas si la VAR fonctionnait ou pas*



C'est aujourd'hui que le Tribunal arbitral du sport (TAS) devrait statuer sur la finale retour de la Ligue africaine des clubs champions, édition 2019, attribuée par la CAF à l'Espérance de Tunis aux dépens du Wydad de Casablanca.

Une finale disputée le 31 mai de l'année dernière qui est restée en travers de la gorge de tous les Wydadis privés d'un titre qui aurait pu leur revenir de droit si la mascarade de Radès n'avait pas eu lieu.

Rappel des faits : La finale retour a été des plus rocambolesques marquée par un arbitrage maison du Gambien Bakary Gassama, auquel s'est ajouté un VAR défaillant ou absent. Mené au score, le WAC était parvenu à remettre les pendules à l'heure sur une réalisation de Walid El Karti, refusée pour un hors-jeu inexistant. Le WAC avait demandé le recours à la vidéo et c'est là où la supercherie a éclaté avec cette his-

toire de pièce manquante du VAR qui devait arriver au stade de Radès en plein match.

Il y a lieu aussi de rappeler que même lors de la finale aller qui s'était déroulée quelques jours auparavant au Complexe Moulay Abdellah à Rabat, le WAC avait été victime d'erreurs d'arbitrage du referee égyptien Abougricha qui l'avait privé d'une victoire (1-1 en fin de partie) qui lui aurait permis d'aborder la seconde manche dans de bonnes dispositions.

Se sentant lésé, le WAC est allé jusqu'au bout dans cette affaire même s'il faut reconnaître qu'il ne faudrait pas s'attendre à un retournement de situation. Le plus important, c'est que l'histoire retiendra que c'est la persévérance du Wydad qui a été derrière une révision de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération, deux épreuves interclubs dont les finales devront désormais se tenir sur terrain neu-

tre et non plus en aller et retour.

A noter que le Wydad a demandé à ce que le président de la CAF, Ahmad Ahmad, puisse témoigner aujourd'hui, chose qu'il fera à distance en raison de la pandémie du coronavirus qui a empêché toutes les parties concernées de faire le déplacement à Lausanne.

Le témoignage du patron de la Confédération africaine de football pourrait apporter davantage d'éclaircissements sur cette affaire, sachant que d'après le coach du Wydad à l'époque, le Tunisien Faouzi Benzarti, « Ahmad Ahmad lui-même ne savait pas si la VAR fonctionnait ou pas ».

Dans une déclaration à la chaîne Bein Sport, Faouzi Benzarti regrette d'avoir perdu une finale continentale de la sorte, affirmant que « nous avons inscrit un but logique que l'arbitre a annulé. Nous croyions que la VAR était disponible et que nous pouvions y recourir. Mais voilà que

nous apprenions à notre grande surprise qu'elle ne fonctionnait pas. Et personne n'était au courant ».

Mohamed Bouarab

El Karti dira non au Zamalek

Le joueur du Wydad Walid El Karti n'est pas chaud à l'idée de porter les couleurs du club égyptien du Zamalek ou de l'une des équipes des pays du Golfe.

Le buteur du WAC lors de la finale de la Ligue des champions remportée en 2017 a indiqué sur Instagram que « si mon objectif était d'évoluer en Egypte ou dans un autre pays arabe, ce serait facile, car le niveau que j'ai démontré avec le Wydad est appréciable ».

Walid El Karti est tenté par une carrière en Europe, sachant qu'il avait déjà reçu en 2016 une offre du club italien de Palerme.

Le président du CIO consulte les membres sur les effets de la crise causée par le coronavirus



Le président du Comité international olympique, Thomas Bach, a mené mercredi une série de consultations avec l'ensemble des membres de l'instance pour évoquer

les conséquences de la pandémie de coronavirus qui a entraîné le report à 2021 des JO de Tokyo, a-t-on appris de sources concordantes.

M. Bach a entamé à 10h00 locales (08h00 GMT) par visioconférence la première d'une série de trois sessions de consultations qui se sont étalées sur toute la journée.

Le CIO "a tenu aujourd'hui (mercredi, ndlr) une série de consultations internes avec les membres du CIO en guise de préparation de la session sur laquelle la commission exécutive va travailler lors de sa réunion du 10 juin", a indiqué le CIO dans un commentaire transmis à l'AFP.

La prochaine session du CIO se tiendra le 17 juillet de façon virtuelle, à distance, compte tenu des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Cette 136e session devait se tenir l'été prochain à Tokyo, avant l'ouverture des JO.

La centaine de membres ont été répartis en

trois groupes en fonction de leur langue et des fuseaux horaires.

Le patron du mouvement olympique souhaitait ainsi recueillir le point de vue des membres notamment "sur la processus de gestion des conséquences de la pandémie de coronavirus", selon une source proche de l'instance basée à Lausanne.

M. Bach veut entendre "les réflexions, les idées et les expériences de tous les membres à travers le globe", face à la crise du coronavirus, selon la même source.

Le président allemand du CIO avait déjà convié l'ensemble des cardinaux olympiques pour leur annoncer le 24 mars la décision de reporter à 2021 les JO de Tokyo prévus à l'origine l'été prochain.

Mais c'est la première fois depuis le début de la crise sanitaire qu'il consultait spécifiquement les membres sur les conséquences de la pandémie.

M. Bach était notamment entouré de Christophe Dubi, directeur des JO, Kit McConnell, directeur des sports, Christophe De Kepper, directeur général du CIO et Lana Haddad, la directrice financière.

Le directeur médical Richard Budgett a également pris la parole pour évoquer "la question du vaccin" contre le coronavirus, selon une autre source proche de l'instance.

M. Bach a admis la semaine dernière que les JO de Tokyo seraient annulés s'ils ne peuvent pas se tenir en 2021, en réaction aux propos du patron du comité d'organisation Yoshiro Mori qui avait estimé fin avril que si la pandémie était toujours en cours l'été prochain "alors il faudra(it) annuler".

Le 14 mai, le CIO a annoncé avoir dégagé une enveloppe de 800 millions de dollars (740 M EUR) pour surmonter la crise liée au coronavirus qui a un impact "très sévère" sur le mouvement olympique.

La Premier League dans la dernière ligne droite vers une reprise



En votant mercredi à l'unanimité en faveur d'une reprise des entraînements avec contact, la Premier League a fait un grand pas vers un redémarrage du championnat d'Angleterre suspendu mi-mars par la pandémie de coronavirus, même si l'établissement d'un calendrier pour finir la saison reste délicat.

Les clubs pourront désormais "s'entraîner en groupe et avoir recours aux tacles, tout en continuant à limiter toute proximité qui ne serait pas nécessaire", explique la Premier League qui avait autorisé, la semaine dernière, les entraînements sans contact et par petits groupes de 5, "tout en maintenant les mesures de distanciation sociale".

Cette décision, qui "marque un nouveau pas vers un redémarrage de la Premier League, quand il sera possible de le faire en toute sécurité" souligne la Premier League, était attendue.

Mais l'absence de voix dissonante reflète aussi le regain de confiance général envers les mesures de sécurité sanitaire mises en place après avoir été longuement débattues.

Des joueurs avaient fait savoir qu'ils estimaient prématuré un retour sur les terrains d'en-

traînement et certains avaient même refusé, avec la bénédiction de leurs clubs, de s'entraîner avec leurs équipiers, comme N'Golo Kanté à Chelsea ou Troy Deeney à Watford.

Toutefois, les résultats plutôt encourageants des premières vagues de tests semblent avoir renforcé le scénario d'une reprise prochaine des matches.

Après 6 cas positifs sur 748 échantillons lors de la première, puis 2 sur 966 échantillons pour la deuxième vague, ce ne sont que 4 nouveaux cas positifs qui ont été identifiés sur 1.008 personnes testées pour la troisième, dont les résultats ont été annoncés en début de soirée.

"Honnêtement, depuis que la Bundesliga a repris et que les championnats portugais et espagnols ont annoncé des dates de reprise, je pense que c'est le moment le plus difficile pour nous parce que nous voulons jouer. C'est dur de voir d'autres pays jouer alors que nous, nous ne pouvons pas", a confié mercredi à Sky Sports José Mourinho, entraîneur de Tottenham.

La Premier League va maintenant entrer dans la phase concrète de planification des 92 matches restant à disputer pour ter-

miner la saison.

Les négociations devaient débuter jeudi avec les diffuseurs que la Premier League aura à cœur de contenter. Même si la saison est menée à son terme, le produit livré aux diffuseurs (horaires modifiés, matches à huis clos...) ne sera pas celui promis et les clubs pourraient avoir à rembourser 340 M GBP (380 M EUR) à Sky, BT Sport et consorts.

L'une des lignes directrices sera de rendre possible la diffusion de tous les matches pour maximiser les revenus des diffuseurs qui espèrent ainsi fidéliser ou récupérer leurs abonnés.

Selon le quotidien The Mirror, la Premier League envisagerait de longues plages de football télévisé l'après-midi avec 5 matches le samedi et 5 matches le dimanche dont les coups d'envoi seraient étalés toutes les deux heures de 12h00 à 20h00 locales.

Une solution qui plairait aux clubs, dans la mesure où elle limiterait leur rythme à une rencontre par semaine, mais qui ferait déborder la fin de saison sur le mois d'août.

Il faudra aussi discuter de la répartition des matches entre les diffuseurs, notamment les 45

qui n'auraient pas été diffusés en temps normal du fait de l'embargo existant sur les rencontres disputées le samedi à 15H00, retransmises en direct uniquement par les télévisions étrangères.

Le gouvernement britannique a fortement poussé les instances anglaises à laisser quelques-uns de ces 45 matches à la BBC pour que vraiment tout le monde puisse les voir, mais cela ne semble pas être du goût de Sky et BT.

Autre point crucial, celui que le grand public attend en tout cas avec le plus d'impatience, concernera la date du retour effectif à la compétition.

La date-cible initiale du 12 juin semble un peu trop rapprochée pour avoir des effectifs complètement remis en forme, mais la Premier League espère encore pouvoir redonner le coup d'envoi d'un match le vendredi 19 juin.

Plusieurs voix, comme celle de l'entraîneur de Newcastle Steve Bruce ou du syndicat des joueurs, la Professional Footballers' Association (PFA) réclament cependant au moins un mois d'entraînement complet, ce qui repousserait au week-end du 26 juin le retour du football dans les pays qui l'a créé.

Aulas propose à la ministre des Sports un calendrier de reprise

Le président de Lyon, Jean-Michel Aulas, déterminé à faire reprendre le championnat de France malgré l'arrêt définitif de la saison de football, a proposé mercredi soir un calendrier de reprise de la Ligue 1 à la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, évoquant une reprise d'activité des matches à huis clos "aux alentours de début juillet".

"Nous vous demandons instamment que, comme pour le deuxième tour des Municipales, et sous le couvert et le contrôle du Comité scientifique, vous puissiez autoriser dès le 2 juin la reprise des entraînements collectifs par groupe maximum de onze, afin d'envisager en commun avec la LFP une clause de revoyure le 15 juin qui permettrait de décider de reprendre (ou pas) l'activité des matches à huis clos aux alentours de début juillet", a demandé M. Aulas dans un courrier obtenu par l'AFP.

Par ailleurs, plus tôt dans la journée, le dirigeant lyonnais avait indiqué qu'il demandait aussi le redémarrage de la D1 féminine, quand bien même les Lyonnaises ont été sacrées championnes.

"Toutes les compétitions doivent être menées à terme", a insisté le dirigeant au micro de France Info, expliquant que l'OL avait saisi lundi le Conseil d'Etat "pour remettre en cause une décision qui touche aussi le football féminin où l'on est pour l'instant premier et théoriquement champion de France".

L'équipe féminine de l'OL a été sacrée championne de France pour la 14e fois consécutive à l'issue d'un comité exé-

cutif de la Fédération le 11 mai, une décision pour laquelle Aulas, membre de ce "Comex", s'est abstenu.

"Nous n'avons pas fêté ce titre car nous considérons qu'il est arrivé alors que le PSG était à trois points de l'Olympique lyonnais et pouvait tout à fait nous dépasser", a encore poursuivi le président de l'OL. La suspension de la D1 féminine est en effet survenue quelques jours avant le duel le plus attendu de la saison entre Lyon et son dauphin, le PSG.

Jean-Michel Aulas a regretté que la perte de "compétitivité" des clubs français par rapport à leurs voisins européens ayant enclenché la reprise des championnats touche également les équipes féminines, notamment en vue de la Ligue des champions que l'UEFA espère disputer en août (Lyon doit affronter le Bayern Munich en quart, le PSG doit défier Arsenal).

"On aura comme pour les masculins des équipes qui se seront arrêtées pendant plusieurs mois et qui affronteront des équipes italiennes, anglaises, allemandes qui auront joué pendant les deux mois précédant la compétition donc on voit bien un écart de compétitivité. On voit bien qu'il y a quelque chose d'normal", a lancé Aulas.

Si comme chez les messieurs où les matches ont repris, le championnat féminin d'Allemagne va redémarrer vendredi, ce n'est toutefois pas le cas de l'Espagne ni de l'Angleterre, où les dames ont définitivement stoppé leur saison. En Italie en revanche, la D1 féminine est encore dans l'attente.

Le championnat de foot tunisien reprendra à huis clos en août

Le championnat tunisien de football reprendra à huis clos au mois d'août pour boucler la saison 2019-2020, après avoir été suspendu début mars en raison de la pandémie de Covid-19, a indiqué mercredi la Fédération tunisienne (FTF).

Les entraînements pourront redémarrer, également à huis clos, début juin, a précisé à l'AFP le bureau de la FTF. Mais aucun calendrier plus précis n'a été annoncé pour la reprise des matches et des entraînements qui sera "autorisée seulement pour les Ligues professionnelles I et II".

Le lancement de la prochaine saison 2020-2021 de la Ligue I est lui prévu au mois d'octobre.

En collaboration avec le ministère tunisien de la Santé, la FTF a publié mardi un "Guide

sanitaire et stratégie de reprise du football en situation pandémique Covid-19".

Ce document fixe les principes d'action, les dispositions d'organisation et les mesures à prendre pour assurer une reprise "sécurisée" des entraînements et des compétitions.

Des bilans et des examens médicaux seront effectués avant la reprise et durant toute la période des compétitions. Tous les joueurs doivent s'engager à respecter les mesures de prévention et à attester avoir été informés des risques, soulignent les auteurs de ce guide.

En ce qui concerne le voisin algérien, aucune décision n'a encore été prise quant à une éventuelle reprise du championnat de foot et des autres compétitions sportives, dans l'attente d'un feu vert du gouvernement.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

VOTANTE	LA BÊTE HUMAINE	INCERTAINE	LETTRES DE CAEN	CHANCELLE	OBÉISSANTES	DÉMONSTRATIF	BAISER AFFECTUEUX	VENUE AU MONDE
							RÉTROGRADE	TRIPOTE
UN MYSTÈRE QUI VOLE					TU			
			RIPOSTE			CARDINAUX GRAIN DE BEAUTÉ		FAÏTE
ARTÈRE					INDEMNÉ FILS D'APOLLON			
BOYAU								
LETTRES DE GITAN			APPELA			MORCEAU D'ACIER		
NIMBE						FIN D'ANNÉE	NUMÉRO LIN	TEMPS VARIABLE
NOTE PRISONS			NAUFRAGEURS	APLANIE UTOPISTE				
					GROS NUJAGE			ADMINISTRÉ
FINALES						ÈRE PERSONNE SOTTE		
GRECQUE	CARDINAUX LE MÊME			FORME D'AVOIR	FIN DE VERBE	HYMNE LETTRES DE SIBÉRIE		LIE
		RÉCOLTE DU BLÉ						
DÉMANGEAISON						COIFFURE DE LAINE		

Solution mots flechés d'hier

ENTRETIEN PARTICULIER	A	PRONOM CHOISIS	T	E	UN ALLEMAND	TROMPE CRI	C	MORCEAU DE BÈNE	TROLI	P	HABITUDE AUX BAINS DE POULLE	
ENTEU	P	A	R	I	PÈRE DE SEM	N	O	È	SYMBOLE DE L'ARGENT	A	G	
GRAND ARBRE	A	LA MODE MINCIR	I	N	GRAVITA SODIUM	O	R	B	I	T	A	
	O	R	M	E	GRECQUE	U			FEMME DE FEU	TÊTE DENPANT	E	N
AMAS	T	A	S		POINT DE VUE PIÈGE	A	V	I	S	QUARTIER D'ALGER	L	G
	L	E	I		QUARTIER DE CAEN	A	N	A	FIN DE BROUËTTE PRONOM	I	E	
BLÉ ROULMAIN Foyer	G	A	N	G	A	POSSÉSIF	T	O	N	ÉCHANTILLONS		
	A	T	R	E	SAISON	COIFFURE MILITAIRE	U		OPPOSÉ À OULT	I	N	P
FORME D'AVOIR	A	I			LEVANT	E	S	T	ANNONCE UNE SUITE	POSSÉSIF	S	A
EN PRIME	P	R			SUJET DE ROMAN RAYON	T	H	E	S	E	T	O
	B	I			POULIE EN ÂGE	R	E	A	EXPOSÉ À LA MODE	E	T	A
RISMITH TRANSP. IRA	S	U	A		PRÊT À ÊTRE MONTÉ	K	I	T	MAUVAIS CHOLESTÉROL	L	D	L
SEIN PROTÉCTEUR	G	I	R	O	N	ARTÈRES	R	U	E	S		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب ojd MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Souci de démographie
- 2- Défenses végétales - Causé du tort
- 3- Thymus - Dépotoir d'eaux usées
- 4- Texte sacré bouddhiste - L'Union
- 5- Ratite - Unité pétrolière
- 6- Déméntir
- 7- Métal - Provienne
- 8- Lampe de chevet - Gardé secret
- 9- Pensée - Ville du Ghana
- 10- Erotisme

VERTICALEMENT

- 1- Capitale de Khosrô
- 2- Il a eu sa guerre - Pli
- 3- Au bout de la bielle - r/rooe de yen
- 4- Tête de liste - Mises en faillite
- 5- Haussa - Solution
- 6- Enzyme - Carrosse russe
- 7- Trima - Unique
- 8- Introduits - Note
- 9- Entendu - Bilan
- 10- Mal du blé - Plus neuf

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	I	N	I	A	T	U	R	E	S
2	A	T	E	L	E		R	A	L	E
3	R	O	U	E	R	E	N	T		C
4	S	U	T		E	L	E	I	S	
5	U		R	A		U	S	E	E	S
6	P	L	A	N	T	E		R	I	A
7	I		L	A	I	S	S	E	N	T
8	A	M	I		L	E		E		U
9	U	R	S	U	L	I	N	E		R
10	X		E	V	E	N	T	R	E	E

Grilles de sudoku

Facile

		1	6		3			2
	6			9		1	3	
5			7		1	8	6	
				6	3		1	
			8		5			
4	5		3					
	4	2	1		9			8
	7	9		2			1	
1			4		6	9		

Moyen

	6		5	3				
2	5		9			1		
		1						
5			3					4
9	7	4		8	3	5	1	
6			1					8
						5		
	8		6				4	7
			8	4				2

Difficile

	8				3			
3			7		5			
	2	7		9				
			9		4		1	
	7		4	2	8		5	
6	4		1					
			3		6	9		
		6	4				8	
	2					4		

Expert

4	7			6	9			
2		1						
6	9					3	5	
9				3				
		7	8					
		5						7
	4	2					6	8
				4				9
		9	3				1	5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	7	8	2	4	1	9	6	5
5	9	4	8	3	6	1	7	2
2	1	6	5	9	7	8	3	4
4	2	5	3	1	9	6	8	7
1	8	3	6	7	5	2	4	9
7	6	9	4	2	8	5	1	3
6	5	7	9	8	4	3	2	1
8	4	2	1	5	3	7	9	6
9	3	1	7	6	2	4	5	8

Moyen

8	7	5	1	2	4	3	6	9
3	9	1	8	5	6	7	2	4
4	6	2	7	3	9	1	5	8
2	5	8	6	4	7	9	3	1
7	3	6	5	9	1	4	8	2
9	1	4	3	8	2	5	7	6
6	2	3	9	1	5	8	4	7
1	8	7	4	6	3	2	9	5
5	4	9	2	7	8	6	1	3

Difficile

5	6	3	1	7	2	9	4	8
1	7	2	9	8	4	6	3	5
9	8	4	3	6	5	2	1	7
7	1	9	5	3	8	4	6	2
8	4	6	7	2	1	3	5	9
3	2	5	4	9	6	8	7	1
2	3	1	8	4	7	5	9	6
6	9	7	2	5	3	1	8	4
4	5	8	6	1	9	7	2	3

Expert

5	7	2	1	4	8	9	3	6
8	1	6	7	3	9	5	4	2
4	3	9	5	6	2	1	8	7
3	9	5	4	8	7	2	6	1
1	2	4	3	5	6	7	9	8
7	6	8	9	2	1	3	5	4
9	5	1	6	7	4	8	2	3
6	8	3	2	1	5	4	7	9
2	4	7	8	9	3	6	1	5

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

وزارة الفلاحة و الصيد البحري و التنمية القروية و المياه و الغابات
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORTS
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
FÈS - MEKNÈS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX n° 10/2020/DRAFM**

Le 24/06/2020 à 10Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de L'Agriculture de Fès-Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : **LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UNEHALLE TECHNOLOGIQUE ALIMENTAIRE AU NIVEAU DU QUALIPOLE DE MEKNES**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division Financière et Support (Service logistique) de la Direction Régionale de l'Agriculture de Fès-Meknès Avenue Mohamed EL HARRIGA V.N Meknès B.P. : 5/88, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

En application de l'art 21 du décret 2-12-349, le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **3000 DHS (TroisMille Dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **118 392,00DHS TTC (Centdix-huit mille trois cent quatre-vingt-douzedirhamsTTC)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 08Joumada 1434 (20Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de cette direction ;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 08 kaâda 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévue le règlement de consultation.

*Copie certifié conforme à l'originale des certificats:

Branche d'activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ-1 : Contrôle de qualité des bâtiments courants	3
CQ : Contrôle de qualité	CQ-9 : Contrôle des travaux des lots secondaires des bâtiments	3

N° 4069/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

وزارة الفلاحة و الصيد البحري و التنمية القروية و المياه و الغابات
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
DE FÈS MEKNÈS.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX N°11/2020/DRAFM**

Le25/06/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de L'Agriculture de Fès Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE TECHNOLOGIQUE ALIMENTAIRE AU NIVEAU DU QUALIPOLE DE MEKNES- TRANCHE 1 : LOTS GROS CEUVRES- ETANCHEITE, PLOMBERIE-CLIMATISATION, ELECTRICITE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division Financière et Support (Service logistique) de la Direction Régionale de l'Agriculture de Fès Meknès sise à Boulevard Mohamed El Harrigua V.N Meknès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre-vingt mille dirhams (80.000.00.dhs)**.
Le montant de l'estimation administrative établie par le maître d'ouvrage est de : **4 941 882,00DH TTC (Quatre million neuf cent quarante un mille huit cent quatre-vingt-deux dirhams TTC)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 08Joumada 1434 (20Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de cette direction ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrêté n° 20-14 du 08 kaâda 1435 (04/09/2014)
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévue par l'art 12 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualification	Classe minimale
A : Construction de bâtiment	A.2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment	3
J : Electricité	J.1 : Travaux d'installation électrique pour usage interne	2

N° 4070PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION DES ROUTES

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE MIDELT

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 22/2020.**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Midelt porte à la connaissance des intéressés que l'appel d'offres ouvert n° 22/2020 prévu le **02/06/2020 à 10 :00 min du matin** relatif aux : **Travaux d'entretien d'un ouvrage au PK 10+00 de la RP 7316 dans la province de Midelt.(PC 2020)**», et Publié aux journaux :

- Libération n° 9010 du 09-10/05/2020.
- Al Itihad Ichitiraki n° 12.536 du 09-10/05/2020.

Que les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	5	B 3

➤ Au lieu de :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	5	B 1
	5	B 3

➤ Et que la date d'ouverture des plis prévue le **02/06/2020 à 10 :00 min du matin** est reportée au **09/06/2020 à 11h 30 min.**

N° 4071/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET MATERIEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 10/2020/CZ

Le **Lundi 22/06/2020 à 10H00**, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : **10/2020/CZ** ayant pour objet: **Location des cafés et des locaux Commerciaux N°: A/C-1 ,A/C-7 ,B/C-1 , B/C-7 , B/C-12 ,C/C-6 ,C/C-12 ,C/C-13 ,A/C-6 , B/C-6 ,B/C-15 ,C/C-7 ,C/C-18 , Situés En Red de Chaussée du Complexe Résidentiel Al Qods à la ville de Zemamra.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

1- Les cafés :

N° du cafés	Surface/m²	Prix forfaitaire	Estimation (Prix d'ouverture)
A/C-1	73.92	400 000.00	5 500.00
A/C-7	81.81	400 000.00	5 500.00
B/C-1	75.32	400 000.00	5 500.00
B/C-7	124.58	400 000.00	5 500.00
B/C-12	114.66	400 000.00	5 500.00
C/C-6	124.59	400 000.00	5 500.00
C/C-12	124.59	400 000.00	5 500.00
C/C-13	124.59	400 000.00	5 500.00

2-Les locaux commerciaux :

n° du local	Surface/m²	Prix forfaitaire	Estimation (Prix d'ouverture)
A/C-6	115.65	400 000.00	9000.00
B/C-6	124.58	400 000.00	9000.00
B/C-15	84.51	400 000.00	9000.00
C/C-7	124.59	400 000.00	9000.00
C/C-18	75.32	400 000.00	9000.00

- Le cautionnement provisoire pour chaque magasin est équivalent au loyer de trois mois pour chaque magasin selon le prix d'ouverture conformément au chapitre 7 du cahier des charges.
- Le concurrent retenu doit payer le montant forfaitaire prescrit au chapitre 18 du cahier des charges. Voir tableaux ci-dessus.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au chapitre 9 du cahier des charges.

N.B : Pour plus d'information, le concurrent est tenu de se présenter au service du patrimoine de la commune.

N° 4072/PA



 ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
 REGION DE GUELMIM-OUED NOUN
 DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI

**Avis d'appels d'offres ouvert
Au Rabais (Ou Majoration)**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVERTURE	Classe et qualification demandée
18/2020/INV/IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (4) SALLES AU LYCEE COLLEGIAL TIOGHZA - COMMUNE TIOGHZA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN.	22.000,00 Dh (VINGT DEUX MILLE DIRHAMS)	837 494,04 DH TTC (HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DIRHAMS ET QUATRE CENTIMES TTC).	24/06/2020 à 10h30	(A2) 5
19/2020/INV/IFNI	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 04 SALLES EN PREFABRIQUEES A: S/S OUED AL MAKHAZIN-CENTRE, COMMUNE TANGRAFAET S/S ANOUAL-CENTRE, COMMUNE TANGRAFAET S/S ANOUAL-ID BIN, COMMUNE TANGRAFAET S/S ANOUAL-TARHALT, COMMUNE TANGRAFA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN.	22.000,00 Dh (VINGT DEUX MILLE DIRHAMS)	734 949,60 DH TTC (SEPT CENT TRENTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIMES TTC)	24/06/2020 à 11h30	(A2) 5
20/2020/INV/IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉS COLAIRE AU SENS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUIVANT: ÉCOLE COMMUNAUTAIRE TIOGHZA, S/S MOHAMED BEN AL HOCEINE-CENTRE, S/S ANOUAL-CENTRE, S/S AL MOUKAROMA-ANDA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE SIDI IFNI-AREF GON.	30.000,00 Dh (TRENTE MILLE DIRHAMS)	1.075.724,06 DH TTC (UN MILLION SOIXANTE QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE DIRHAMS ET SIX CENTIMES TTC)	24/06/2020 à 15h30	(A2) 4
21/2020/INV/IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉS COLAIRE AU SENS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUIVANT: S/S 3 MARS -ID BOUDAR, S/S AL QADISSIA -CENTRE, S/S ICHAA-CENTRE, S/S ANDALOUSSE -CENTRE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE SIDI IFNI-AREF GON.	30.000,00 Dh (TRENTE MILLE DIRHAMS)	1.075.724,06 DH TTC (UN MILLION SOIXANTE QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE DIRHAMS ET SIX CENTIMES TTC).	25/06/2020 à 10h30	(A2) 4

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès des bureaux des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 13, 14 du règlement des appels offres des travaux.

N° 4074/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
 DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT,
 DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DE LARACHE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 17/DPETLE/Lar 2020**

Le 25 JUNI 2020 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

**Travaux de signalisation horizontale de la RN1(EX RR415)
du PK 64+440 au PK 102+440
-Province de Larache-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.500 ,00 DHS (QUATRE MILLE CINQ CENT DHS) .
L'estimation du coût des prestations : 501.300,00 DIRHAMS, (CINQ CENT UN MILLE TROIS CENT DIRHAMS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

SECTEUR	Qualification Exigées	Classe minimale
X	X 1	3

Pour les Entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N° 4075/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE CHEFCHAOUEN
 Groupement De Communes Territorial «Coopération»

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans le bureau du conseil du Groupement De Communes Territorial «Coopération» de Chefchaouen à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offre sur offres de prix suivants:

n°	Objet	Date d'ouverture de plis	C. provisoire	Estimation
01	Achat de carburant et lubrifiant	24/6/2020 à 11 heures	6700,00	445.228, 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés du conseil du groupement , ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ,la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis aux bureaux du conseil du Groupement De Communes Territorial «Coopération» de Chefchaouen (Bureau des marchés).
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par courrier électronique sur le portail des marchés de l'état

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4077/PA

Royaume du Maroc


 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
 Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N° : 05/SAAF/2020**

Le 24/06/2020 à 11H, il sera procédé dans la salle de réunions sise au siège de la Direction provinciale, BD YOUSSEF BEN TACHFINE, Route de BENI MELLAL, EL KELAA DES SRAGHNAS à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix : **N° 05/SAAF/2020** Concernant

lots	OBJETS
01	L'achat de légumes et fruits frais pour l'approvisionnement des internats et des cantines scolaires des lycées qualifiants relevant de la DP El Kelaa des sraghna
02	L'achat de légumes et fruits frais pour l'approvisionnement des internats et des cantines scolaires des lycées collégiaux relevant de la DP El Kelaa des sraghna

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du Service des Affaires Administratives et Financières -Bureau des marchés- de la direction provinciale d'EL KELAA DES SRAGHNA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

❖ Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit

LOTS	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	15 000.00	Quinze mille dhs	1 022 300.00	Un million vingt deux mille trois cent dirhams
02	15 000,00	Quinze mille dhs	1 299 010.50	Un million deux cent quatre vingt dix neuf mille dix dhs 50cts

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires administratives et financières-bureau des marchés- de la Direction Provinciale à EL KELAA DES SRAGHNA.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

o Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 09 du règlement de la consultation.

N° 4076/PA

CONSTITUTION
 " UNIVERS VILLAS
 S.A.R.L au "

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 30/04/2020 à Al-Hoceima, il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : " UNIVERS VILLAS S.A.R.L au."

OBJET SOCIAL : - LOUER DES ENGINES POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION

- TRAVAUX DIVERS
 - MARCHAND DE MATERIAUX EN CONSTRUCTION DE DETAIL

SIEGE SOCIAL : RDC hawze tafraste(anzagh)ait youssef ou ali Province Al-Hoceima.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dh)

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.

GERANCE : M. AAROUSS IBRAHIM

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 26/05/2020, RC analytique 3011.

N° 4078/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'EQUIPEMENT,

DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° : 32/2020/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 23/06/2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipe- ment du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en Milieu Rural

Objet : Contrôle Topographique des travaux de renforcement de la RP2022du Pk 86+000 au Pk 93+000- Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trois Mille

(3 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent un mille dirhams 0 centime TTC (201 000,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 4079/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 30/2020/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 23/06/2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en Milieu Rural
Objet : Travaux de renforcement de la RP2022du Pk 86+000 au Pk 93+000- Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : cent soixante Mille (160 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : dix millions neuf cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-quatre dirhams 80 centimes TTC (10 925 854,80 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B : Travaux Routier et Voirie Urbaine	2	B1 : Travaux de terrassement routiers courants B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement B5 : Assises non traitées et enduits superficiels

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 4081/PA

المملكة المغربية
 ROYAUME DU MAROC
 وزارة الداخلية
 MINISTERE DE L'INTERIEURE
 ولاية جهة كلميم واد نون
 WILAYA REGION GHELMIM OUED-NOUN
 عمالة إقليم آسفا زاغ
 PROVINCE D'ASSA-ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° :10 /2020/FDR

Le 24 Juin 2020, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique, comme suit :

AOO N°	Intitulé du Projet	Estimation	Cautionnement Provisoire	Horaire
10/2020/FDR	Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en Milieu Rural. Contrôle Topographique des Travaux de construction du corps de chaussée de la RR103 (Ex RP1600) du PK 128+637 au PK 158+637 liaison Labouirat vers Tan-Tan, Province d'Assa-Zag	208 800,00	6 000,00 DH	12h

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.
 Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par Soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 4080/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 31/2020/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 23/06/2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en Milieu Rural
Objet : Contrôle et suivi de la qualité des travaux de renforcement de la RP2022du Pk 86+000 au Pk 93+000- Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trois Mille (3 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-huit dirhams 0 centime TTC (195 228,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equi- pement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	3	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassement et chaussée avec couche de roulement en revêtement superficiel CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages courants

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 4082/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHEFCHAOUEN
GROUPEMENT DE
COMMUNES
«Coopération»
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 02/2020

Le 24/6/2020 à 12H il sera procédé, dans les bureaux du Groupement de Communes «Coopération» sis au siège de la Province de Chefchaouen, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de pneus pour le fonctionnement des véhicules relevant du parc Auto du Groupement De Communes Territorial «Coopération» de Chefchaouen

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des Marchés du Groupement de Communes «Coopération».

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9.215.00 DH (onze Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 614 280,00DH (Six Cent Quatorze Mille Deux Cent Quatre Vingt Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12.394 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau Des marchés de la GROUPEMENT DE COMMUNE «Attaouen» ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit les envoyer par courrier électronique sur le portail des marchés de l'état.

Les Prospectus, Notices ou autres Documents Techniques exigés par Le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Groupement avant le : 19/6/2020 A 16 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.
N° 4083/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU

DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE LARACHE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°16/DPETLE/Lar 2020

Le 23 JUIN 2020 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

(Plan de Campagne 2020) Travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement relevant du réseau routier de la DPETLE de Larache (Province de Larache)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.200,00 DIRHAMS, (MILLE DEUX CENT DHS).

L'estimation du coût des prestations : 83.160,00 DIRHAMS, (QUATRE VINGT TROIS MILLE CENT SOIXANTE DHS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr. Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Larache place Oued El Makhazine Larache.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 4084/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES
DE PRIX N° 02/2020/
MEFRA/AC/INF

Le 21 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat-Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'infogérance du système d'information de surveillance et de sécurisation pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma, Rubrique "Appel d'Offres").
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 50 000,00 DH (cinquante milledirhams).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 3 073 800,00 DH TTC (Trois millions soixante-treize mille huit cents dirhams toutes taxes comprises) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
• soit les déposer, contre récépissé dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
• soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

• soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;
Les tableaux de conformité, les prospectus, les notices et la documenta-

tion technique, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès du bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances

et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif Rabat-Chellah Entrée D» avant le 20 Juillet 2020 à 16 heures 30 minutes.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 4085/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

Objet : Travaux de construction de la RP2109 du Pk 0+000 au Pk 35+000
Lot 1 : Travaux des terrassements et des ouvrages hydrauliques
-Province de Rhamna-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 23/2020

OUVERTURE DES PLS LE 23/06/2020

Le 23/06/2020 à 11h 30 (Onze Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de construction de la RP2109 du Pk 0+000 au Pk 35+000
Lot 1 : Travaux des terrassements et des ouvrages hydrauliques
-Province de Rhamna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trois cent trente-huit mille Dirhams (338 000,00)**. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **vingt-deux millions cinq cent treize mille neuf cent onze dirhams et soixante-douze cts (22 513 911,72) TTC**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Une visite des lieux est prévue le 17 juin 2020 à 10 heure à partir du siège du SETLE à Benguerir.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du Règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

* Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B.1 et B.3	1

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation
- b. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 4086/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA CULTURE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA
JEUNESSE ET DES
SPORTS
COMPLEXE SPORTIF
MOHAMED V
DE CASABLANCA
ET BASE NAUTIQUE
DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 06/2020

Le 24 juin 2020 à 11h00, il sera procédé, dans le bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achar Mâarif Casablanca à l'ouverture des plis relatif à l'assurance-responsabilité civile-exploitation des bâtiments vis à vis des tiers et la couverture des indemnités en faveur des adhérents du centre des sports et de loisirs AL MISBAHIAT situé au boulevard Riad sis à la préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du directeur du complexe sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achar Mâarif Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.000,00 dhs (deux mille dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 59.800,00 dhs (cinquante neuf mille huit cent dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caïd Al Achar Mâarif Casablanca.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° : 20-14 du 8 dou al kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 4087/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°07/INDH/2020

Le 30 Juin 2020 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du Secrétariat Général de la Province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour Les travaux d'extension du réseau électrique du village Rozite relevant de la commune d'Amerzgane Province d'Ouarzazate.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 16000.00dhs (Seize Mille Dirhams 00 Cts TTC).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 599 871.84dhs (Cinq Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Soixante et Onze Dirhams 84 Centimes) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent. -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :

-Agrément ONEE / Branche Electricité Moyenne et Basse tension.

N° 4088/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°02/BG/2020

Le 30 Juin 2020 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du se-

crétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACQUISITION DES BARRIÈRES ET BIGUES METALLIQUES AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 20.000,00dhs (vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 873.660,00 dhs TTC (Huit Cent Soixante Treize Mille Six Cent Soixante Dirhams et 00 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent. -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4089/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 12/2020

Le mardi 23 juin 2020 à 10 heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : Assistance technique et suivi travaux de réalisation d'une station de relevage plus conduites de refoulement et une station de tête pour la réutilisation des eaux usées traitées de la ville de Bejaad à des fins agricoles.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut égale-

ment être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent vingt mille dirhams (120.000,00 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31et148 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent : -Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga;

-Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

-Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 4090/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 13/2020

Le mercredi 24 juin 2020 à 10 heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : Assistance technique et suivi travaux de réalisation de stations de relevage plus conduites de refoulement et stations de tête pour la réutilisation des eaux usées traitées de la ville d'Oued Zem à des fins agricoles.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à trois mille dirhams (3.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent cinquante six mille dirhams (156.000,00 dhs) TTC.

Le contenu, la présenta-

tion, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31et148 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent : -Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga;

-Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

-Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 4091/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 19/2020/BP/PAZ

Le23 Juin 2020 à 10 Heures il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

*Adduction en eau potable des douars Klabou, Tizi Ntaazite et Tiguirte à la CT Ait Abbas, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante Mille dirhams, 00 Cts (40.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Six Cent Cinquante-Sept Mille Cinq Cent Douze dirhams 00 centimes (1 657 512,00Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décretN° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

tail du marché publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4092/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 20/2020/BP/PAZ

Le 24 Mai 2020à 10 heures il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

*Adduction en eau potable des douars Tagounsa, Tanioulte Ait Sadek ,Aguer N'tourite et Toujoudine à la CT Zaouiati Ahansal, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Quarante Mille dirhams, 00 Cts (40.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Quatre Cent Quarante-Sept Mille Quatre Cent Quarante dirhams 00 centimes (1 447 440,00 Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décretN° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4093/PA